

**Université Abderrahmane Mira de Bejaia**

**Faculté des sciences humaines et sociales**

**Département des sciences sociales**

**Mémoire de fin de cycle**

**En vue de l'obtention du diplôme de master en sociologie**

**Option : gestion des ressources humaines**

**Thème :**

La prévention des risques professionnels au sein de

L'entreprise

Cas pratique : General emballage d'akbou

**Réalisé par :**

YEDJEDD Radia

ZEGGANE Katia

**Encadré par :**

BOULAHOUAT Djazia

Année universitaire  
2016/2017

# Remerciements

Ce travail ne serait être apprécié à sa juste valeur si nous ne pensons à adresser notre remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué de près comme de loin à sa réalisation.

Nous remercions Dieu le tout puissant pour le courage, la force, la volonté dont il nous a fait grâce tout au long de notre parcours universitaire.

Nos profondes reconnaissances à notre promotrice madame Boulahouat djazia, pour sa franchise sans égal durant la réalisation de ce travail, sa patience, sa disponibilité et sa capacité et pour tout ce qu'elle a donné tout au long de ce travail afin de faire de ce document ce qu'il présent.

Nous exprimons notre sincère gratitude à tout le personnel de GENERAL EMBALLAG spécialement ceux de poste de sécurité.

Enfin, nous tenons à remercier tou le personnel de la faculté des sciences

Humaines et sociales.

# Dédicaces

*Avec ma grande gratitude, je dédie, ce modeste travail :*

*À Dieu tout puissant de m'avoir donné la foi et de m'avoir permis d'en arriver là.*

*À mes parents qui m'ont toujours soutenue et accompagné dans mes études et  
donner mon maximum possible :*

*A ma plus belle étoile qui puisse exister dans l'univers ma Chère mère  
Razika.*

*A mon héro et mon meilleur amis a toi mon père Mourad.*

*A mon Mari et mon exemple, à celui qui fait tout ces possible pour réalisé se  
travail et qui a été tout le temps à mes cotés à toi Bilal*

*A ma très chère sœur mina.*

*A mes frères Beza et Lyes*

*A ma grand -mère et grand père, notre exemple « que Dieu les gardé pour moi».*

*A toute ma famille, mes tantes, mes ancles, mes cousins, mes cousines et surtout  
la famille de mon marie*

*A mes très chères amies Wawa, soussou, Sabrina, Sara, Sousou*

*A mon binôme Katia*

*A tous ceux qui me connaissent de prés ou de loin*

*RADIA*

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A toute ma famille, a mes parents qui m'ont aidé énormément durant tout le cursus scolaire.*

*Aussi a mes chers frères : Lounes et Ferhat*

*Et a ma sœur : Siham*

*A mon binôme : Radia*

*A mes grands parents, mes oncles sur tout Ghani et Mustapha, a mes tantes Nora Naïma Wahiba et Sorïa*

*Cousines et cousins.*

*Sans oublier mes chères copines : Mira Tina et Wawa*

*Katia*



## **Liste des abréviations :**

ACFI : l'agent chargé de la fonction d'inspection

ACMO : l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AT : accidents du travail

MP : maladie professionnelle

CHS : comité d'hygiène et de sécurité

CHSCT : comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail

CNAMTS : caisse nationale de l'assurance maladies des travailleurs salariés

CRAM : caisse régionale d'assurance maladie

CTP : comité technique et paritaire EPI : équipements de protections individuels

FDS : fiches de données et de sécurité

INRS : institut nationale de l'assurance maladies

IP : incapacité permanente

IT : incapacité temporaires

GE : General emballage

OMS : organisation mondiale de la santé

TMS : trouble musculo- squelettiques

## **La liste des tableaux:**

N°	Tableau	Page
01	Répartition des enquêtés selon le sexe	75
02	Répartition des enquêtés selon l'âge	76
03	Répartition de enquêtés selon le niveau d'étude	76
04	Répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles	77
05	Répartition des enquêtés selon l'ancienneté	77
06	La relation entre la formation en matière d'hygiène et de sécurité et l'existence des maladies professionnelles	79
07	la relation entre l'avis des enquêtés à propos de formation que l'entreprise procure et l'existence des risques professionnels	80
08	La relation entre la sensibilisation des salariés et l'existence des risques professionnels.	82
09	la corrélation entre la sensibilisation des salariés et les jugements des enquêtés sur la politique de prévention adoptée par l'entreprise	83
10	l'avis des enquêtés sur la nécessité de la formation à la sécurité	84
11	L'avis des enquêtés sur le rapport entre les risques professionnels et l'absence de formation et de sensibilisation	84
12	la relation entre l'existence d'une gestion préventive au sein de l'entreprise et l'exposition aux accidents de travail	87

13	la corrélation entre l'existence des moyens de prévention et risques professionnels	88
14	Le rapport entre l'avis des enquêtés sur la culture de prévention et l'existence des maladies professionnelles.	89
15	Relation entre le control médicale et l'existence des maladies professionnelles.	90
16	la répartition des enquêtés sur la stratégie de prévention adoptée par l'entreprise	91
17	la répartition des effectifs selon les moyens les plus efficaces	92
18	L'avis des enquêtés sur les solutions mise pour réduire les risques professionnels.	93
19	la répartition des réponses de nos enquêtés selon les causes des risques professionnels	94
20	la répartition des enquêtés selon le genre de risque qui peuvent encourir pendant l'exercice de leurs tâches	95



**La liste des figures :**

**Photo N°1 :** l'entreprise de General emballage.

**Schéma°1 :** représente l'évolution des effectifs.

# Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

## Sommaire

Introduction

### **PARTIE THEORIQUE :**

#### **CHAPITRE I : aspects théorique et méthodologique de la recherche**

1. les raisons et les objectifs de choix de thème.....	03
2. la problématique .....	04
3. les hypothèses .....	06
4. la définition des concepts clés .....	06
5. la méthode et les techniques utilisées.....	11
6. le choix de l'échantillon.....	13
7. les difficultés rencontrées .....	15

#### **CHAPITRE II : la politique de prévention des risques professionnels**

1. historique de la prévention.....	17
2. les composants d'une politique de prévention .....	21
3. la démarche de prévention.....	21
4. les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels .....	22
5. les (9) grands principes d'une démarche de prévention .....	23
6. les objectifs et les enjeux de prévention.....	28
7. les moyens de prévention.....	28
8. les acteurs de prévention .....	34

#### **CHAPITRE III : les risques professionnels**

1. la notion des risques professionnels.....	40
2. les théories des risques .....	41
3. les trois catégories de risque.....	44
4. Les trois composants des risques.....	45
5. les deux visions du risque .....	46

6. les facteurs des risques professionnels .....	47
7. les différents risques professionnels .....	48

**PARTIE RRATIQUE :**

**CHAPITRE VI : présentation de l'entreprise d'accueil**

1. présentation de général emballage spa.....	63
2. localisation .....	63
3. l'origine de l'idée de création .....	64
4. les motivations de création.....	64
5. l'organisation de la capitale investie.....	65
6. les problèmes rencontrés.....	65
7. l'appréciation des risques .....	65
8. mission de l'entreprise .....	65
9. objectif de l'entreprise .....	65
10. activité principale .....	66
11. historique de l'entreprise General emballage .....	66
12. les valeurs de General emballage .....	68
13. évolution des effectifs.....	69
14. le rôle de chaque département et chaque direction .....	70

**Chapitre V : Présentation des caractéristiques personnelles des enquêtés**

1. Les Caractéristique de l'échantillon.....	75
2. Analyse des données et interprétation des résultats de la première hypothèse.....	79
3. Analyse des données et interprétation des résultats de la deuxième Hypothèse ...	87

La conclusion

La liste bibliographique

Les annexes

# Introduction

## **Introduction générale :**

Les entreprises algériennes sont aujourd'hui dans un processus continue de modernisation à tous les niveaux, elles doivent procéder régulièrement à des changements pour s'adapter à des évolutions de leur environnement socioéconomique, quelque soit ses domaines d'activités, elle regroupe des moyens humains et matériels, et la négligence de l'un de ces deux éléments conduit au dysfonctionnement de la prévention et l'apparition des risques.

Les risque au travail, dus aux activités rémunérées, font partie des dangers les plus importants qui surveillent les hommes de notre époque, la mécanisation des fabrications, la diversification des activités des entreprises, ont augmenté la fréquence et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles ayant pour origine le milieu de travail<sup>1</sup>.

Chaque entreprise à besoin d'une politique de prévention à impliquer et d'une démarche préventif à adopter a fin d'évaluer les risques professionnels et mettre en œuvre un ensemble de dispositifs pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Donc La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminue les impacts.

Elle doit être intégrée dans le processus de fonctionnement normal de l'entreprise, à tous les niveaux.

C'est à partir de là, qu'apparait, notre intérêt quand au choix de ce thème « la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise »

L'objectif de notre travail est de montrer l'état des risques au travail dans l'entreprise General emballage tout en cherchant à d'couvrir les déférents risques existants au milieu de travail dans les diverses tâches, et le système de prévention.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossiane, risque professionnels, 2ème édition Dunod, paris, 2003, page 07.

## Introduction générale

---

Et pour bien éclairer notre objet d'étude ; nous avons organisé la présentation de ce mémoire en deux parties complémentaires.

La partie théorique : qui contient trois chapitres :

Le premier chapitre de notre recherche est consacré à la méthodologie employée qui traite les raisons de choix de notre thème, l'objectif de notre recherche, la problématique, les hypothèses, définition des concepts, la méthode et les techniques utilisées pour le recueil des informations, ainsi que la présentation de la population d'enquête et enfin les difficultés rencontrées sur le terrain.

Le deuxième chapitre concerne la politique de prévention des risques professionnels

Et le troisième chapitre concerne les différents risques existant au milieu de l'entreprise.

La deuxième partie concerne la pratique dans laquelle on a abordé deux chapitres :

Le premier chapitre consacré pour la présentation de l'organisme d'accueil emballage d'akbou, son historique, sa situation géographique et son organigramme

Le deuxième chapitre, porte sur l'analyse des données et interprétation des résultats de notre étude.

Enfin, les résultats de l'enquête, la conclusion, la liste bibliographique et liste des annexes.

# **Partie**

# **Théorique**



# **Chapitre I**

## **Le cadre**

# **méthodologique de la recherche**

## Préambule

Ce cadre est réservé à la présentation des différentes étapes et techniques méthodologiques utilisées durant l'élaboration de notre travail de recherche, ainsi que les motivations du choix du thème, l'objectif général de la recherche et les difficultés rencontrées.

### 1. Les raisons et les objectifs du choix du thème :

#### 1-1. Les raisons du choix tu thème :

Le choix de notre thème sur « la prévention des risques professionnels » au sein de l'entreprise général emballage d'Akbou a été pour raison de :

- ✓ Connaitre la situation et la politique de la prévention des risques professionnels adoptée par l'entreprise.
- ✓ Acquérir des nouvelles connaissances sur les risques professionnels.
- ✓ Connaitre les solutions proposées par l'entreprise afin de prévenir les accidents de travail pour réduire leur nombre.
- ✓ Montrer le rôle joué par la prévention des risques dans la régulation de comportement humain.

#### 1-2. Les objectifs du chois du thème :

- ✓ Connaitre le rôle de l'entreprise dans la prévention des accidents de travail et des maladies professionnels.
- ✓ Connaitre la politique de la prévention contre les risques professionnels.
- ✓ Découvrir les risques qui menacent les travailleurs durant exécution de leur tâche
- ✓ Comprendre l'importance de la gestion des risques professionnels et leurs effets sur la situation des salariés et l'organisation de l'entreprise.

## 2. La problématique :

L'entreprise est une unité économique, juridique autonome, organisée pour produire des biens et des services pour le marché<sup>1</sup>. Elle recouvre divers réalités de l'affaire individuelle à la société, les plus puissantes qui emploient de nombreux salariés qui sont en rapport avec des multiples personnes, les moyens, les personnels, les organisations ne sont pas les même dans une petite ou moyenne entreprise<sup>2</sup>.

Au sein de l'entreprise le travail est devenu une activité multidimensionnelle qui tant a se sentir sur le bien être du salariés de part l'évolution de la technologie et de gestion, qui sont effectivement développées, la situation de travail actuelle est susceptible d'exposer le travailleurs et des différents risques.

Les risques professionnels font partie intégrante du monde de travail, le salarié peut s'exposer aux multiples dommages liés à la nature de son travail qui peuvent nuire à sa santé physique au mentale au cours de son activité professionnelles.

Les risques professionnels est une éventualité permanente de toute les situations de travail. Plus au moins probable et dommageable selon la nature professionnels exercée. Les conséquences, éventuelles des risques professionnels peuvent revêtent deux formes, accidents du travail (AT) au la maladie professionnels (MP).

D'après un bilan de l'organisation mondiale de la santé (OMS) on recense chaque année dans le monde 120 million d'accidents de travail dont 200,0000 mortelles<sup>3</sup>, victimes de maladies professionnels on d'atteintes chaleur excessive, position de travail inadapté, gestion répétitive...etc.

Les risques professionnels regroupent l'ensemble des risques pouvant porté atteinte à la santé et à la sécurité au travailleurs , leur évaluation est basé sur une démarche de prévention .

Cette action de prévention repose sur des mesures afin d'éliminer les risques et les dangers professionnels, et pour se faire certaines entreprises adoptent des programmes annuels dans lequel elles fixent une fiche détaillée des mesures à prendre au cours de l'année à venir, ainsi elles consacrent plusieurs moyens tels que les incitations financières, la sensibilisation et la formation et les mesures techniques de prévention.

---

<sup>1</sup> FREDERIC Lebaron, la sociologie de A à Z, DUNOD, université de Picardie-jules, p107.

<sup>2</sup> CHABOUD(DJ) et MOUTON(J), la sécurité en entreprise, édition DUNOD ,2003 p05.

<sup>3</sup> DEJOUR Christoph, souffrance en France, labonalisation de l'injustice social, édition de seuil, 2000 ,page 206 ,206.

La prévention des risques professionnels c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien être au travail , elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises , elle vise à anticiper et à limiter les conséquences humaines , sociales et économiques des accidents du travail et les maladies professionnels<sup>1</sup> .

L'entreprise cherche toujours à réaliser ses objectif, c'est pour cela, elle cherche aussi à satisfaire les besoins des salariés en leur assurant un milieu de travail favorable à travers l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène et de sécurité, on analysant les risques professionnels (les éviter, les valeur et les combattre à la source. suprême ou diminuer le danger, planifie la prévention, privilège la protection collective à la protection individuelle donner les instruments appropriés au agents ( formation en matière d'hygiène et de sécurité. organisation et mise en place des moyens adopter).en attribuant l'inspection de travail.

De là, notre problématique consiste à savoir : quelle est la stratégie adoptée par l'entreprise général emballage d'akbou dans le cadre de la prévention des risques professionnels ?

- ✓ Est ce que l'entreprise General emballage accorde de l'importance à la formation et à la sensibilisation des ses salariés quand aux risques professionnels ?
- ✓ Procure t- elle des moyens de protection à ses salariés ?
- ✓ Est-ce que ces moyens de protection, permettent de réduire le taux de risque ?

---

<sup>1</sup> Http // : introduction au risque professionnels dossier INR extrait du site, www, inrs, consulté le 4 décembre 14 :30.

### 3. Les hypothèses :

L'hypothèse est à la fois le résultat de tout travail de conceptualisation et le point de départ de l'expérimentation qui va orienter toute la recherche.

Pour Mac Gorden l'hypothèse « peut être envisagée comme une réponse anticipée que le chercheur formulé a sa question scientifique de recherche »<sup>1</sup>.

Pour mieux orienter notre recherche nous avons opté à proposer les hypothèses suivants :

1. La formation et la sensibilisation à la matière d'hygiène et sécurité pouvant réduire le taux des risques professionnels (accidents de travail et maladies professionnels).
2. L'existence et l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective permet de réduire le degré de l'insécurité au travail.

### 4. Définition des concepts clés :

#### 4.1. L'entreprise :

« L'entreprise est une organisation autonome de moyen matériels financiers et humain ayant vocation à exercer une activité économique (production, transformation, au distribution des biens et des services) dans le but de réaliser un profil. »<sup>2</sup>

Selon silim ahmed, et albertani jean et autre l'entreprise est une : « unité économique autonome combinat divers facteurs de production, produisant pour la vente des bien et des services et distribuant des revenus en contre partie de l'utilisation des facteurs. »<sup>3</sup>

- Définition opérationnelle : l'entreprise est tout activité qui à pour but de produire un bien et un service destiné à être vendu sur le marché des biens de consommation ou de production.

C'est alors toute activité qui à pour but de produire un bien et un service destiné à être vendu sur le marché des biens de consommation ou de production.

---

<sup>1</sup> GORDEN Mac, guide d'élaboration d'un projet de recherche, de Boeck, 2<sup>ème</sup> édition, paris, 1997p35.

<sup>2</sup> ALAIN Bruno, dictionnaire d'économie des sciences sociales, ELLIPSES, PARIS, 2005, p18.

<sup>3</sup> SILIM Ahmed, et ALBERTANI Jean marie, lexique économique 7<sup>ème</sup> édition Dalloz, paris, 2002, p294.

#### 4.2.Salarie

« Le salaire c'est la rétribution de l'effort productif par le salaria le salarie-moyennent une rémunération forfaitaire-met à la disposition d'un employeur à sa force de travail »<sup>1</sup>.

#### 4.3.La sensibilisation

« Est l'instruction périodiquement prodiguée aux personnes habilitées ou susceptibles d'être habilitées et destinées à leur faire prendre conscience des enjeux de la protection du secret de la défense nationale ,des sanctions judiciaires et administratives encourues et de la nécessité d'appliquer les mesures de sécurité prescrite »<sup>2</sup>.

#### 4.4.Formation :

« La formation est considérée comme un ensemble d'action de moyen, de méthodes et de supports planifiés à l'aide des quels les salariés sont incités à améliorer leur connaissances, leur aptitudes, leur compétences nécessaires à la fois pour atteindre les objectifs de l'organisation et ceux qui leur sont personnels, pour s'adapter à leur taches actuelles et future »<sup>3</sup>.

- Définition opérationnelle : la formation est un ensemble d'actions capables de mettre les individus et les groupes en état d'assurer avec compétences leur tâche actuelles, ou celles que leur seront confiés dans le future, pour la bonne marche de l'organisation.

Donc on peu dire que la formation implique une transformation de la personne dans des multiples aspects cognitifs, effectifs et sociaux par rapport à des apprentissages des savoirs, savoirs faire et savoirs être .

#### 4.5.L'hygiène :

« L'ensemble des comportement consistant à maintenir à l'individu une bonne santé. »<sup>4</sup>.

- Définition opérationnelle : hygiène est un ensemble de mesures et d'attitudes, des techniques mises en œuvre pour préserver et améliorer la santé des salariées.

<sup>1</sup> GILLES Ferréol, dictionnaire de la sociologie, ARMAND COLIN, 4<sup>ème</sup> éd, FRANCE, 1991, p 198.

<sup>2</sup> [http : www, futura-science .com. /fr/définition](http://www.futura-science.com/fr/définition), consulté le 10/01/2017à 15 :15.

<sup>3</sup> PERETTI Jean Marie, ressources humaines, édition Dunod, paris 2006, p99.

<sup>4</sup> JEAN Pierre July évaluer les risques professionnels, édition Afnor, paris 2003, p 31.

Donc hygiène est un ensemble de principes et des soins par lesquels on se maintient en bonne santé.

#### 4.6. Le risque :

La norme AFNOR EN 292-1 définit le risque comme la cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé. Le mot risque est généralement accompagné d'autres mots précisant son origine ou la nature de la lésion ou de l'atteinte à la santé redoutée : risque électrique, risque d'écrasement, risque d'intoxication... Il est défini selon deux critères, le danger et l'exposition de la personne à ce danger<sup>1</sup>.

Aussi c'est : « l'éventualité d'un événement futur susceptible de causer généralement d'un dommage, une altération ; c'est donc la probabilité de l'existence d'une situation dangereuse pouvant conduire à un événement grave. »<sup>2</sup>.

- Définition opérationnelle : La probabilité que les conséquences néfastes se matérialisent effectivement et que quelqu'un soit atteint par un danger ; c'est donc l'éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il peut être exposé.

Donc on peut dire que le risque c'est la combinaison de la probabilité de la manifestation d'un événement dangereux et de la gravité de la lésion ou de l'atteinte à la santé causée à des personnes par cet événement.

#### 4.7. Les risques professionnels :

« Tout risque ayant pour origine l'activité professionnelle c'est-à-dire le travail rémunéré indispensable pour vivre nos jours, tout phénomène tout événement qui apparaît au milieu de travail et qui présente un danger pour l'homme est appelé risque professionnel. »<sup>3</sup>.

- Définition opérationnelle : Les risques professionnels sont occasionnés par les conditions dans lesquelles les travailleurs accomplissent leur tâche.

---

<sup>1</sup> AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO, la prévention des risques professionnels, édition afnor, octobre 2003, p19.

<sup>2</sup> NICHAN Margossiane, Op Cit, p 01.

<sup>3</sup> Ibid., p 2.

Donc on peut dire les risques professionnels sont le résultat de l'exposition à un phénomène dangereux dans le milieu de travail.

#### 4.8. Le danger

Selon Jean Pierre July a défini le danger comme « une potentialité d'atteinte à l'intégrité d'une cible définie à l'avance »<sup>1</sup>

Définition opérationnelle : le danger est la source ou situation pouvant nuire par blessure ou atteinte à la santé du travailleur dans une entreprise lors de l'exécution d'une tâche

Donc on peut dire que le danger c'est ce qui expose à un mal quelconque, ce qui va compromettre la sécurité ou l'existence.

#### 4.9. La sécurité

« Une situation ou un état, l'état d'absence de danger, il est révélateur que ce terme défini comme un manque, comme si la normale était la présence de danger. »<sup>2</sup>

- Définition opérationnelle : C'est l'action qui consiste à protéger et d'empêcher quelqu'un ou quelque chose d'exposer au risque ou à un danger quelconque.

Donc on peut dire que la sécurité c'est un sentiment de sécurité lors de l'exécution d'une activité professionnelle, c'est l'absence de tout danger au moment du travail et pendant le trajet du domicile au lieu de travail elle est avant tout, le résultat de la lutte menée parce que qui étaient exposés à des dangers permanents.

#### 4.10. Les maladies professionnelles :

« Les maladies professionnelles résultent d'une exposition plus au moins prolongée à des nuisances ou à un risque existant lors de l'exercice habituel de la profession »<sup>3</sup>.

Selon Michel BUHL et Angelo CASTELLETTA « la maladie professionnelle est celle qui a pour origine des facteurs pathogènes au travail »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean Pierre JULY, OP Cit, p11.

<sup>2</sup> Ibid., p11.

<sup>3</sup> ANSELM Bruno et ALBASINI Françoise, les risques professionnels, édition Nathan, Paris, 1998, p04.

<sup>4</sup> BUHL Michel et CASTELLETTA Angelo, accident du travail et maladie professionnelle, 2<sup>ème</sup> édition, Delmas, Paris, 2004 p 10.



- Définition opérationnelle : la maladie professionnelle est un état pathologique qui résulte de l'exposition habituelle à une nuisance déterminée au cours du travail.

Donc on peut dire que les maladies professionnelles sont celle qui a pour origine des facteurs pathogène provoqué par le travail ou les conditions de travail, c'est-à-dire les maladies qui résultent d'une exposition plus ou moins prolongé à un risque existant l'or de l'exercice naturel de la profession.

#### **4.11. Les accidents du travail :**

« Est considéré comme un accident du travail quelle qu'en soit la cause l'accident survenu par le fait on à l'occasion à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou quelque lieu que ce soit pour un ou pour plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »<sup>1</sup>

- Définition opérationnelle : c'est un événement malheureux qui advient par hasard et qui engendre une blessure au travail

Donc on peut dire que un accident de travail est un dommage qui peut survenir à tout individu sur le lieu de travail.

#### **4.12. La prévention :**

La prévention c'est « l'ensemble de mesures prise contre certain risque, la prévention a pour but d'empêcher une chose fâcheuse de se produire .la prévention peut être éducative, prospective, active. »<sup>2</sup>

Peut aussi défini comme « mesure de protection destinée à empêcher ce que l'on veut éviter (accident) notion qui a pris une extension considérable et conduit à des recherche sur les facteurs des risques. »<sup>3</sup>

- Définition opérationnelle : la prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter qu'une situation (sociale, environnementale, économique) ne se dégrade ou qu'un accident arrive.

Donc on peut dire que la prévention est organisée pour prévenir certains risques.

---

<sup>1</sup> DUNONT Alain, santé et sécurité au travail et fonction publique, édition Masson, paris 2000, p 126.

<sup>2</sup> PERETI Jean marie, ressources humaine et gestion du personnel, 2<sup>ème</sup> édition, Vuibert, paris, 1998, p175.

<sup>3</sup> GRAWITZ (M), lexique des sciences sociales, 7<sup>ème</sup> édition Dalloz, paris 2002, p 27.

**4.13. Les équipements de protection individuelle(EPI)**

« Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail ».

**4.14. Les équipements de protection collective**

« Un équipement de protection collective est défini comme « tout équipement de protection destiné à protéger le travailleur contre un ou plusieurs dangers susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail »<sup>1</sup>.

**4.15. La stratégie :**

« Une stratégie est un comportement systématiquement orienté vers une finalité particulier »<sup>2</sup>

- Définition opérationnels : la stratégie est une ensemble d'action coordonnées, d'opération habiles de manœuvres en vue d'atteindre un but précis, elle concerne divers domaines tels l'art militaire, la politique, la politique économique, les entreprises en management, et en marketing, la philosophie marxiste ...etc.

---

<sup>1</sup><http://www.emploi.belgique.be> Protection collective et individuelle consulté le 02/02 /2017 à 12 :00.

<sup>2</sup> FRIDIRIC Lebaron, Op.cit. , p 110.

## **5. La méthode et les techniques utilisées:**

### **5.1. La méthode :**

Le chercheur (ou les chercheurs) pour réaliser sa recherche, doit utiliser une méthode bien déterminée et précise et qui est en adéquation avec le sujet traité.

La méthode a été définie par Maurice ANGERS comme « un ensemble de procédures des démarches adoptées pour en arriver à un résultat<sup>1</sup>.

Dans notre recherche sur (la prévention des risques professionnels dans l'entreprise général emballage d'Akbou).

Nous avons utilisé la méthode quantitative qui est « celle qui permet de recueillir sur un ensemble d'éléments, des informations comparables d'un élément à l'autre »<sup>2</sup>.

### **5.2. Les techniques :**

Les techniques sont des outils mis à la disposition de la recherche et organisés par la méthode.

Pour ce qui est de notre étude nous avons utilisé les techniques suivantes :

Cette technique de recherche nous était bénéfique, car elle permet d'une part de consulter le terrain, et puis à faciliter l'exploration de travail, d'autre part elle nous a permis de déterminer notre échantillon d'étude.

#### **5.2.1. L'observation :**

C'est une « technique directe d'investigation scientifique qui permet d'observer un groupe de façon non directive pour faire habituellement un prélèvement qualitatif en vue de comprendre des attitudes et des comportements »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> ANGERS Maurice, initiation à la méthodologie des sciences humaines, édition Casbah, Alger 1997, p09.

<sup>2</sup> BOUDON Raymond, les méthodes en sociologie, 11<sup>ème</sup> édition, paris presse universitaire France, 1969, p 31.

<sup>3</sup> BOUDON Raymond Op cit, p130.

### 5.2.2. Le questionnaire :

Après avoir choisi notre méthode de recherche (quantitative) nous avons procédé au questionnaire comme technique sur le terrain.

Traité et ainsi d'une manière rapide. Donc le questionnaire est une technique aussi importante pour toute recherche scientifique puisque il permet la collecte d'information sur le sujet.

En peut défini aussi le questionnaire comme une « technique de recherche en science humains et sociale qui consiste à poser à des enquêtés déterminés de manière appropriées un ensemble de questions organisées en rubrique et présentées dans un ordre choisi »<sup>1</sup>.

Dans le but d'avoir le maximum d'information et des données sur notre thème, nous avons élaborés un questionnaire qui contient 30 questions dans laquelle on trouve des questions ouvertes.

- 17 questions fermées,
- 05 questions semi-ouvertes
- 08 questions ouvertes

Et le questionnaire de notre enquête est réparti sur trois axes :

- Le premier axe : concerne des données personnelles des salariés tels que, sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la situation familiale, catégorie socioprofessionnelle.
- Le deuxième axe : concerne la formation et la sensibilisation en matière d'hygiène et sécurité.
- Le troisième axe : concerne les questions liées à l'utilisation des équipements de protection.
- Le quatrième axe : lié aux accidents de travail et les maladies professionnelles.

---

<sup>1</sup> FREDERIC Lebaron, Op cit, p96.

## 6. Le choix d'échantillon :

« L'échantillonnage est l'ensemble des opérations permettant de sélectionner un sous-ensemble d'une population en vue de constituer un échantillon représentatif de la population visée »<sup>1</sup>.

Il peut être défini aussi comme « une partie ou un sous -ensemble d'une population mère-la population mère –qu'on nomme parfois simplement la population –correspond à l'ensemble de tous les individus qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de l'étude»<sup>2</sup>.

Durant notre recherche, on a opté pour l'échantillonnage probabiliste, parce que la probabilité directe sélectionner et connu, et permet d'estimer le degré de représentativité, est spécifiquement, l'échantillonnage stratifié, qui se définit comme « sorte d'échantillonnage probabiliste dans une population de recherche par un tirage au hasard à l'intérieur de sous- groupe, ou strate constitué d'éléments ayant des caractéristiques connus »<sup>3</sup>

Notre terrain de recherche est l'entreprise « **General emballage d'akbou** »qui comprend 819 salariés, répartie en 3 catégories socioprofessionnelles (Agents d'exécution, Agent de maîtrise et Cadres)

Et pour bien déterminer la politique de prévention des risques professionnels au sein de General emballage d'akbou, nous avons distribué 105 questionnaires qui représente 12% de l'ensemble de la population maison a récupéré 70 questionnaires.

Pour les cadres on a 80, dont nous avons tiré un échantillon de 15 cadres, qui représente 18%, nous avons récupérer 10 questionnaires.

Pour les agents de maîtrise, on a 233, dont on a tiré un échantillon de 30 agents de maîtrise, qui représente 12 % nous avons récupérer 25 questionnaires.

Pour les exécutants, on 506, dont nous avons tiré un échantillon de 60 agents d'exécution qui représente 11% dont nous avons récupérer 35 questionnaires.

---

<sup>1</sup> ANGERS Maurice, Op Cit, p60.

<sup>2</sup> FRANCOIS Dépelteau, la démarche d'une recherche en sciences humaines, DE BOECK, CANADA, 2001, p : 213.

<sup>3</sup> FRANCOIS Dépelteau, op Cit., p 231.

Donc notre échantillon est comme suite :

- Les cadres 10
- Les maitrises 25
- Les exécutants 35

### **7. Les difficultés rencontrées :**

Nous avons rencontrés de énormes difficultés durant notre stage dont on peut citer :

- Difficulté de trouver le terrain de notre étude ;
- La délimitation de la période de stage à 1 mois ce qui nous à empêcher de mieux cernés notre sujet ;
- Le manque de documents et ouvrages récents sur notre sujet de recherche ;
- Manque d'expérience sur le terrain ;
- Absence de documents internes ;
- Le refus de certains enquêtés de répondre à nos questionnaires ;
- La limitation de nombre de questionnaire.

# **Chapitre II**

## **La politique de prévention des risques professionnels**

### Préambule

L'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'organisation du travail, le vieillissement des agents, l'évolution des réglementations, les difficultés de recrutement, les contraintes budgétaires, les attentes des administrés et des agents, le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles obligent désormais les collectivités à intégrer la prévention des risques. Dans ce cadre, il convient d'instaurer une réelle démarche de prévention qui doit s'appuyer sur des principes fondateurs, une politique clairement définie, explicitement formulée et portée à la connaissance de tous.

### 1. Historique de la prévention<sup>1</sup>

Le dispositif de prévention des risques professionnels est le fruit d'une longue histoire débutée. Il ya plus d'un siècle. Au cours du temps, les évolutions successives contexte socio-économique, du droit du travail, et des institutions ont contribué à dessiner le paysage de la prévention des risques professionnels tel que nous le connaissons aujourd'hui. Quelques repères historiques.

L'histoire de la santé au travail débute véritablement en 1840 avec la parution d'une étude du Dr Villermé. Ses travaux dressent un tableau alarmant de l'état physique et morale de la population ouvrière. L'Etat décide d'intervenir pour préserver la population salariée, en augmentation constate du fait de l'essor industriel. L'objectif est de soustraire au risque les salariés les plus vulnérables.

En 1841, le travail de nuit et les travaux dangereux sont interdits aux enfants (l'âge d'admission au travail est alors fixé à 8ans).

En 1892, un repos dominical obligatoire est instauré pour les femmes et les jeunes de moins de 18 ans. L'âge minimal de travail est relevé à 13 ans.

Un premier tournant important survient en 1893. Les mesures de prévention qui ne concernaient que les populations les plus fragiles (enfants, femmes), sont étendues à l'ensemble des travailleurs. L'objectif est alors de maîtriser le risque.

---

<sup>1</sup> <https://www.inforisque.info>, article, consulté le 12-2-2017, à 14 :30.



## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

De nouveaux textes viennent par exemple limiter le port de charge lourde et prescrire des règles de sécurité applicable a certaines activités (industries, textiles...) ou a certains risques spécifiques (électricité, air comprimé...).

La loi du 9 avril 1898 met en exergue le rôle prépondérant du chef d'entreprise quant à la sécurité de ses salariés.

Elle institue un mécanisme de réparation automatique et forfaitaire des dommages, à la charge de l'employeur, pour toute victime d'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail. En 1919, le dispositif est étendu à la réparation des maladies professionnelles.

### **1-a. La prévention se structure :**<sup>1</sup>

En 1939, avec l'émergence du concept de sécurité intégrée, la prévention s'enrichit d'une nouvelle approche visant à agir en amont, sur les équipements ou les produits, pour limiter les risques. Au sortir de la guerre, il faut remettre le pays en marche, reconstruire les routes et les habitations, relancer la production, préserver la santé et la sécurité de la force de travail devient une priorité.

En 1946, la réparation des AT/ MP est confiée a la sécurité sociale nouvellement créée. La prévention se structure après. La médecine du travail, les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et les services prévention des CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), l'Institut national de sécurité (ancêtre de l'INRS) est fondé en 1947. Sa mission : procéder a des études, diffuser la documentation et participer a l'effort de promotion pour sensibiliser les français à la sécurité au travail.

L'approche de la prévention est alors dominée par la science et la technique. Éviter les risques est une affaire d'ingénieurs et de techniciens : il leur revient de repérer les machines dangereuses et d'inventer des procédés efficaces pour les maîtriser. Le facteur humain est la principale cible des actions de communication. Les discours de prévention, souvent moralisateurs, voire culpabilisants, pointent essentiellement les défauts de vigilance, les fautes des salariés.

---

<sup>1</sup><https://www.inforisque.info>, article, consulté le 12-2-2017, à 14 :30.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

### **1-b. Améliorer les conditions du travail :**

En 1967, la caisse nationale de l'assurance maladies des travailleurs salariés (CNAMTS) est créée. Elle est notamment chargée de définir la politique nationale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En 1972 une loi aggrave les sanctions infligées aux entreprises : les infractions au règlement de sécurité deviennent des délits. En 1973 les commissions d'amélioration des conditions de travail sont créées au sein des comités d'entreprise.

Les exigences en matière de sécurité se précisent l'approche principalement technicienne de la prévention trouve ses limites : le nombre d'accidents et de maladies ne diminue plus.

Progressivement, l'idée s'impose que l'accident du travail n'est pas uniquement attribuable aux seules défaillances de l'homme ou aux défauts de la machine. Il est le résultat d'un ensemble de facteurs qui doivent être pris en compte dès la conception des lieux de travail des organisations, des outils et des produits.

### **1-c. Une approche globale de la prévention<sup>1</sup>:**

Il ne s'agit donc plus d'adapter l'homme au travail, mais d'adopter le travail à l'homme. L'approche de la prévention devient globale. Elle nécessite désormais une approche multidisciplinaire mettant à profit les expertises des techniciens, Des médecins mais également des psychologues et des ergonomes, la prévention nécessite également de renforcer le dialogue au sein des entreprises.

En 1982, le champ d'action des préventeurs, auparavant limité à la santé et à la sécurité, est élargi. Il couvre désormais les conditions de travail. Les CHSCT (comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail) deviennent une institution représentative du personnel à part entière.

En 1989, une directive européenne (transposée en droit français en 1991) impose un cadre nouveau. Elle abandonne les prescriptions de moyens et leur substitue une obligation d'objectif incombant au chef d'entreprise : garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

---

<sup>1</sup> <https://www.inforisque.info>, article, consulté le 12-2-2017, à 14 :30.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

Cette directive -cadre définit également les (9) principes généraux qui guident désormais l'action des préventeurs.

L'évaluation des risques devient un élément clé de la prévention. En 2001, un décret instaure la création du document unique.

### **1-d. Poursuivre l'effort de prévention :**

Aujourd'hui, malgré l'automatisation et l'amélioration des conditions de travail, le nombre des AT /MP diminue peu.

De nouveaux problèmes apparaissent : stress, harcèlement, trouble musculo-squelettiques (TMS), souffrance au travail.

Les nouvelles formes d'organisation du travail (contraire de temps flux tendus, travail précaire sous- traitantes) semblent être à l' origine d'une explosion du nombre des maladies professionnelles.

Maintenir l'effort de prévention est plus que jamais nécessaire pour faire face a des risques de moins en moins acceptés socialement, il s'agit d'approfondir les connaissances sur les risques majeurs en matière de santé au travail (risque psychosociaux, TMS concernes professionnels notamment), mais également de développer de nouveaux savoirs sur les risques émergents, liés notamment aux récentes mutations technologiques (nanotechnologies, biotechnologies...).

Il s'agit enfin de savoir transformer ces nouvelles connaissances en solution de prévention et d'améliorer la diffusion des savoirs et des bonnes pratiques. Les enjeux restent de taille, réduire le nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles, favoriser la mise en place des conditions de travail permettant a tous de travailler mieux et contribuer ainsi a la compétitivité économique des entreprises.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://www.inforisque.info>, article, consulté le 12-2-2017, à 14 :30.

### 2. Les composants d'une politique de prévention : <sup>1</sup>

La lutte contre les accidents de travail implique une politique de prévention dans quelque direction :

- ✓ L'investissement dans la formation du personnel, elle est obligatoire pour les nouveaux embauchés, les travailleurs temporaire, en cas de changement de poste ou prêt un arrêt de travail dans certain cas.
- ✓ L'information et les instructions concernaient les règles de sécurité, les dispositions à prendre en cas d'accident, d'évacuation, la circulation dans l'entreprise.
- ✓ L'investissement en équipement et matériels permettant d'agir sur les « cause technique » et de réduire le niveau général de risque.

Les campagnes de sécurité impliquant des informations sur les différents risques et sur le comportement dangereux et une modification avec des slogans du type « la sécurité est l'affaire de tous ». Ces campagnes pouvant être accompagnées d'incitations financières pour l'atteinte de l'objectif « Zéro accident ».

### 3. La démarche de prévention :

La prévention des risques professionnels est l'ensemble des actions anticipées destinées à maîtriser les risques d'accident de travail ou d'une maladie professionnelle est à améliorer les conditions de travail par des solutions technique, organisationnelles et humaines.

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tout les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de l'entreprise (taille, moyens mobilisable, organisation – sous traitante, sous traitante interne filialisation implantation, géographique multiple, présence de tiers externe comme du public ou des clients)<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> PERETTI Jean Marie, OP Cit, p146.

<sup>2</sup> [http://www.inrs.fr/demarche/principes\\_generaux/html](http://www.inrs.fr/demarche/principes_generaux/html), consulté le 15/02/2017 à 20 :15.

### 3.1. Les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels : <sup>1</sup>

La prévention s'opère à partir de l'examen de situations présentes, d'un état des lieux, d'une analyse de la réalité, des diagnostics médicaux. Mais elle aura aussi à intégrer ce qui est en projet dans l'entreprise, c'est-à-dire prévoir et anticiper les risques issus de situation de travail qui n'existe pas encore.

- La commission de la santé et la sécurité du travail propose aux entreprises une démarche de prévention à trois volets :
  - **Dans un premier temps**, il s'agit de déceler les dangers et les problèmes existant dans le milieu de travail, pour y arriver, les entreprises ont intégré au fonctionnement habituel de l'entreprise tels que les enquêtes et les analyses d'accidents, le registre de première secours, le programme de santé et les inspections, et à établir les priorités d'action.

Evaluer, c'est comprendre et estimer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail un inventaire des risques est primordial dans toutes les étapes d'une démarche de prévention.

- **Dans un deuxième temps**, il faut corriger les problèmes décelés, ce qui revient à éliminer les dangers existant dans le milieu de travail, dans les cas où se révèle impossible, il faut réduire et maîtriser les risques décelés. Il est nécessaire de protéger les travailleurs par le recours à des moyens de prévention en mettant en œuvre un programme de prévention en mettant en œuvre un programme de prévention de formation une organisation de travail.

Lorsque les risques ne peuvent pas être supprimés immédiatement, des mesures provisoires doivent être prises pour assurer la protection des travailleurs, ces décisions doivent garantir une l'attente de la mise en œuvre de moyens technique et financière susceptible d'éliminer les risques

Dans cet esprit, grâce à un dialogue social permanent, le programme d'action devient, un véritable instrument de pilotage et de suivi de la prévention au sein de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> BERTHET Michel et GAUTIER Anne-Marie, l'exposition au risque professionnels, intégrer organisation du travail et prévention, édition liaison, paris ; 2000, p10.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

- **Dans la troisième étape** consiste à contrôler la situation qui prévaut dans l'entreprise, ce qui revient à assurer la pertinence des correctifs apportés. Il s'agit, en somme, d'appliquer des moyens de prévention (par exemple inspection, formation, programme d'entretien préventif).<sup>1</sup>

### **3.2. Pour mettre en place une démarche de prévention il est nécessaire de s'appuyer sur les neuf (9) grand principes généraux :**

#### **Généralité du principe<sup>2</sup>**

Pour toutes les collectivités et tous les établissements, le respect des dispositions du Code du travail en matière de santé et de sécurité des agents vise à assurer leur protection. C'est une obligation légale qui passe nécessairement par le management et la mise en place d'une politique de prévention.

Cette obligation incombe à l'employeur public quel qu'il soit : autorité territoriale, chef ou directeur d'établissement public.

Le droit en la matière a pour finalité la protection de la santé physique et mentale, la sécurité, l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail des agents.

L'obligation juridique correspondante suppose la connaissance et le traitement des risques réels du service dans le respect des principes de prévention et le suivi de la démarche tels que définis par le Code du travail.

C'est principes sont :

#### **3.2.a. Eviter les risques:**

Cela suppose la suppression de la source du risque, ce qui revient à éliminer la nuisance à l'origine de ce risque, Cette solution n'est pas toujours possible, soit pour des raisons techniques, soit encore pour des raisons économiques, ce qui se traduit par l'énoncé Des autres principes.

---

<sup>1</sup> BERTHET Michel et GAUTIER Anne-Marie Op cite, p11.

<sup>2</sup> <http://www.espace-droit,prevention.com./prevention/le-principe-et-la-demarche-de-prevention>, consulté le 18/02/2017 à 11 :12.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

Ainsi supprimer une machine bruyante, éliminé des prises électrique défectueuses, Supprimer des produits dangereux, placer des garde- corps pour supprimer les risques de chute de hauteur sont autant de réalisation respectant ce première principe<sup>1</sup>.

C'est-à-dire : il s'agit de supprimer les risques, ou de les réduire en privilégiant dans tous les domaines les procédés, produits, équipements...etc. Les moins dangereux et en limitant le nombre de travailleurs exposé au risque.

### **3.2.b. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités <sup>2</sup>:**

C'est la suite logique du principe précédent, si un risque ne peut être évité, il ya lieu alors de détecter et d'évaluer le risque existant pour trouver la solution de prévention la mieux adaptée. C'est la phase préliminaire à toute action de prévention. C'est la machine bruyante ne peut pas être supprimée, il faut alors évaluer l'importance du niveau sonore et trouver une solution acceptable sur le plan de la sécurité. Par exemple l'atténuation du bruit par un système d'insonorisation.

Cela veut dire : l'osque certains risques ne peuvent être supprimés, l'employeur doit les évaluer et apprécier leur nature et leur importance afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs.

### **3.2.c. Combattre les risques à la source<sup>3</sup>:**

C'est un principe important surtout en présence de risques graves. La suppression ou, du moins l'atténuation du risque à la source même, reste la solution pratique la plus fréquemment mise en œuvre avec efficacité et fiabilité. Les applications pratiques de ce principe sont nombreuses.

L'aspiration à la source des polluants gazeux et des poussières dangereuses, la suppression des zones dangereuses des machines par arrêt des mouvements en cas d'accès, Les systèmes antiviraux équipant les marteaux piques, par exemple respectent ce principe de la prévention à la source.

---

<sup>1</sup> BERTHET Michel et GAUTIER Anne-Marie, OP cite p 64.

<sup>2</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p 55.

<sup>3</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p 55.

<sup>3</sup><http://www.biotechno.fr/9-principes-généraux-de-prévention.html>. Consulté le 15/02/2017 à 20 :15.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

La sécurité doit faire partie intégrante de la conception des machines, des modes opératoires, des lieux de travail, il faut intervenir en amont du processus de travail, c'est le principe de la sécurité intégrée.

### **3.2.d. Adopter le travail à l'homme :**

C'est l'approche ergonomique par excellence, le poste de travail et les conditions de travail doivent être conçus et réalisés de façon à offrir aux salariés un maximum de confort et de sécurité.

La prévention des troubles musculosquelettique lors des travaux de manutention manuelle répétitifs, les sièges de conduite antivibratoire des engins de chantier sont des mesures qui respectent ce principe introduisant le concept ergonomique dans la prévention des risques professionnels.

Dans ce principe il s'agit de la conception des postes de travail, ainsi que du choix des équipements et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire leur effet sur la santé<sup>2</sup>.

### **3.2.e. Tenir compte de l'état de dévolution de la technique :**

Les techniques évoluent rapidement de nouveaux risques se font jour par l'apparition de nouveaux produits plus performants ou des technologies plus pointues,

Les mesures de prévention déjà en place s'avèrent obsolètes. La prévention suppose l'évolution des techniques de sécurité, pour les adapter aux nouvelles situations. L'apparition de machines récentes plus rapides nécessite de nouvelles solutions et équipement de sécurité, le développement des liaisons radio demande la mise en place des mesures de prévention inconnue dans le passé par suite d'indifférences possibles.

L'employeur doit s'informer sur l'évolution des techniques, pour mettre en place des moyens de prévention techniquement adaptés sans attendre une évolution de la réglementation.

### **3.2.f. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux :**

C'est un principe très important, souvent mis en place dans de nombreux domaines, comme l'emploi de produits chimiques dangereux, de machines et d'équipements de travail présentant les dangers pour les salariés.



## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

Les nombreuses mesures pour la suppression des différents risques. La dans tous les domaines, les outils, produits ou procédés dangereux doivent quand c'est possible être remplacés par un équivalent présentant moins de risque voire aucun<sup>1</sup>.

### **3.2.g. Planifier la prévention un ensemble cohérent qui intègre dans la prévention Technique, l'organisation du travail, les conditions du travail, les Relations sociales et l'influence des facteurs ambiants au travail :**

Ici également l'apport de la démarche ergonomique est retenu, avec en plus l'organisation de travail et les concours des différents organismes internes et externes à l'entreprise pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.

Par exemple, l'organisation du travail est un facteur important dans la démarche préventive pour la suppression des risques dus aux manutentions manuelles<sup>2</sup>.

Cette planification intègre, dans un ensemble cohérent, la technique l'organisation du travail, les conditions du travail, les relations sociales et l'environnement, En cas d'intervention de plusieurs entreprises sur un même lieu celles-ci doivent planifier la prévention en commun dans le cadre d'une organisation temporelle et programmée.

### **3.2.k. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la Priorité sur les mesures de protection individuelles :**

Il s'agit également d'un principe fondamental en sécurité, les mesures de prévention collective plus efficaces doivent être mises en place en priorité ; les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés qu'en complément et au cas où la prévention collective s'avère insuffisante ou difficile à réaliser.

Il faut noter également qu'en cas de risques chimiques les équipements de protection individuelle ne protègent que les salariés qui les portent et seulement contre le risque d'intoxication, ils n'ont aucun effet sur la prévention des incendies et des explosions.

Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés qu'en complément des protections collectives, ou s'il ne peut exister de protection collective efficace.

---

<sup>1</sup> <http://www.biotechno.fr/9-principes-generaux-de-prevention.html>. Consulté le 15/02/2017 à 20 :15.

<sup>2</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p 56.

### **3.2.i. Donner les instructions appropriées aux travailleurs :**

Ce principe est d'une grande importance dans la prévention des risques professionnels, de nombreux accidents de travail et des maladies professionnelles ont pour origine des erreurs dues à la méconnaissance du fonctionnement des machines et équipements divers modes opératoires pour les réactions chimiques. Il suffit souvent de quelques données affichées aux poste de travail est une formation même succincte pour supprimer les risques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [http://www.carsat-mp.fr/telechargements/entreprises/documents/PN\\_-\\_PGP\\_valeurs.pdf](http://www.carsat-mp.fr/telechargements/entreprises/documents/PN_-_PGP_valeurs.pdf) consulté le 01/03/2017 à 13:30.

### 4. Les objectifs et les enjeux de prévention:

**La mise en place d'une démarche de prévention répond à différents enjeux :**

**Un enjeu humain :** préserver la santé physique et mentale et assurer la Sécurité des agents.

**Enjeu économique :** réduire les coûts directs (réparation, soins,... etc.)

Et indirecte (remplacement de la victime, surcharge de travail des présents, baisse de la qualité de service rendu au public) des accidents de travail, et crée un emploi de qualité.

**Enjeu juridique :** satisfaire aux exigences réglementaires, la Responsabilité pénale de la collectivité et / ou de ses représentants peut être engagée lois d'un accident de travail.

**Enjeu managérial :** motiver, reconnaître et responsabiliser les agents, Instaurer un climat de confiance au sein de collectivité<sup>1</sup>.

### 5. Les moyens de prévention :

Pour faire de la prévention de la sécurité au travail, il existe plusieurs moyens qui en réalité se complètent, ces moyens sont :

- Les incitations financières ;
- La sensibilisation et la formation ;
- Les mesures techniques de la prévention

#### 5.1. Les incitations financières :

Introduits par le cadre de la sécurité sociale sont l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour inciter les employeurs à assurer l'hygiène et la sécurité dans leurs entreprise.

C'est la sécurité sociale qui gère les incitations financières au moyen d'une tarification adoptée à la prévention. Cette tarification comprend :

- Les cotisations accident du travail et maladies professionnelles ;

---

<sup>1</sup> AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO Op Cite, p 07.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

- Les majorations et minorations de ces cotisations ;
- Les avances à taux réduits ;
- Les avances acquises dans le cadre des conventions d'objectifs ;

### **5.1.a. Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles :**

Tous les ans, les employeurs payant à la sécurité sociale des cotisations pour couvrir les nombreux frais engendrés par les accidents et les maladies en milieu de travail. Ces cotisations sont distinctes de celle versées au titre de l'assurance maladie, le chômage, la retraite.

### **5.1. b. Les majorations et les minorations de cotisation :**

Afin de les rendre encore plus incitatives et sensibiliser les employeurs à la prévention des risques professionnels, les cotisations versées peuvent être majorées ou minorées en fonction des efforts faits par les entreprises pour améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Les différentes incitations financières sont les suivants :

- Les cotisations supplémentaires, version la plus courante de majorations de cotisations prévues par les textes officiels fond suite à la procédure d'injonction.
- Le service prévention de la caisse régionale, ayant constaté la présence de risques professionnels précis dans une entreprise ou sur un chantier, demande au chef d'entreprise, par l'envoi d'une lettre d'injonction, d'effectuer les travaux pour supprimer ou moins atténuer les risques existants ainsi que le délai de réalisation.
- Les ristournes correspondent à la minoration de la cotisation. Elles récompensent les entreprises qui fondent des efforts en faveur de la sécurité de travail. Ces ristournes sont attribuées par les caisses régionales, pour une durée d'un an renouvelable.
- Des avances acquises sont prévus dans le cadre des conventions d'objectif, les conventions nationales d'objectifs sont signées par la caisse nationale et les représentants des branches d'activités, pour bénéficier de ces avances, les entreprises qui souhaitent bénéficier de ces avances acquises doivent présenter leur demande à la caisse régionale qui étudier le dossier dialogue avec l'employeur et prépare le contrat de prévention précisant les travaux a effectuer pour améliorer la sécurité, les délais de réalisation et le montant des avances consenties après la mise en place des mesures

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

Fixées par le contrat les avances sont définitivement acquises à l'entreprise<sup>1</sup>.

### **2. La sensibilisation et la formation :**

La sensibilisation des employeurs et des salariés ainsi que leur formation à l'hygiène et à la sécurité du travail

Sont aussi un moyen d'incitation pour faire de la prévention. La législation l'a bien compris puisque le code du travail rend obligatoire la formation à la sécurité des travailleurs et prévoit des aides ainsi que des sanctions.

Dans ce domaine, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, la médecine de travail ainsi que les caisses régionales d'assurances maladie(CRAM) jouent un rôle important en mettant à la disposition de tous les acteurs dans l'entreprise, les moyens pour la sensibilisation, l'information et la formation à la prévention.

Une documentation importante, comportant brochures et livres techniques, des revus périodiques sur la sécurité, des articles sur la prévention dans les revus professionnelles, des films et des vidéocassettes ainsi que des affiches sont à la disposition des entreprises.

Tout salarié doit bénéficier, à l'initiative de l'employeur, d'une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, lors de son embauche et à chaque fois que nécessaire, par exemple, en cas de changement de poste de travail ou de technique ou encore, à la demande du médecin du travail, après un arrêt de travail d'une durée d'au moins 21 jours.

La même obligation de formation pèse sur l'employeur à l'égard des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire à l'exception de ceux auxquels il est appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification à cette intervention<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p18.

<sup>2</sup> Ibid. p 19.

### 5.3. Les mesures techniques de prévention :

#### 5.3.1. La prévention technique :

C'est l'ensemble des mesures à mettre en œuvre dans les entreprises, au niveau des postes de travail et des ateliers, pour que les salariés puissent effectuer leurs tâches en toute sécurité.

Elle utilise des mesures de sécurité intrinsèque au locaux et équipement de travail, et des techniques de protection intégrées aux machines ou procédés de fabrication. Elle comprend des mesures techniques concernant la conception des situations de travail, des équipements et des équipements et des outils des actions techniques de limitation des expositions<sup>1</sup>.

Insonoriser une machine bruyante, remplacer un produit toxique par un autre moins dangereux, rendre inaccessible les zones dangereuses des machines, aspirer les vapeurs nocives dégagées lors des opérations de dégraissage par des solvants sont autant de mesures techniques.

Donc la prévention technique est impérativement précédée de la détection et de l'évaluation des risques existants dans les locaux de travail car elles seules permettent de choisir la technique de prévention et les équipements les mieux adoptés aux risques pour assurer une bonne sécurité aux salariés.

**Les deux modes de la prévention technique :** On distingue deux types de prévention technique

#### 5.3.1.a. La Prévention collective :

Elle passe par une bonne prévention technique et un assainissement des milieux de travail en agissant sur les facteurs de risque à la source. par exemple, diminution des bruits à leur source, la protection des machines dangereuses...etc.

Elle tend à supprimer le risque et, en cas d'impossibilité, du moins à atténuer son importance pour réduire le danger. la prévention collective protège non seulement les

---

<sup>1</sup> <http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite/dossier-chct.php> consulté le 08/03/2017 à 17 :10.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

opérateurs aux postes de travail, mais également les tiers qui, présents dans les locaux, peuvent être également exposés aux risques.

Rendre inaccessible les zones dangereuses des machines au moyens d'obstacle matériels, insonoriser les compresseurs en les capotant et en les plaçant dans les locaux isolés, extraire les vapeurs toxique dégagées lors de certaines opérations par un système de ventilation.

Mettre des garde- corps pour empêchez tout risque de chute, sabler les allées de circulation par temps de verglas sont autant de mesures efficaces relevant de la prévention collective et qui sont relativement faciles à réaliser dans la plupart des cas.

Conformément aux principes généraux de prévention indiqués par l'article L.230-2 du code du travail, la prévention collective doit être prioritaire sur la protection individuelle ; chaque fois que la présence d'un risque a été constatée dans une entreprise ,il ya lieu de chercher à mettre en place des mesures de prévention collective, avant toute autre solution ; c'est seulement en cas d'impossibilité que la solution de la protection individuelle peut être choisie.

Une information complète et adaptée du personnel exposé à un risque (consignes, affiches, etc.)Est l'assurance d'une participation effective à la mise en œuvre des processus de prévention collective<sup>1</sup>.

### **Place des protections collectives dans une démarche de prévention**

La protection collective est une des mesures de prévention faisant partie des 9 principes généraux de prévention (article L.4121-2 du Code du travail)

Les mesures de protection collective sont mises en place lorsque les mesures de prévention portant sur l'élimination ou la réduction du risque ne sont pas suffisantes. La protection collective vise à limiter ou éviter l'exposition au danger des salariés, en réduisant la probabilité de rencontre avec le danger<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> B. Anselme et F.Albasini p118.

<sup>2</sup> <http://www.inrs.fr/demarche/principes-generaux/introduction.html> consulté le 20/03/2017à10 :05.

### 5.3.1.b. La Protection individuelle :

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont destinés à protéger le travailleur contre un ou plusieurs risques professionnels. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques. C'est à partir de l'évaluation des risques menée dans l'entreprise que doit être engagée la réflexion relative à l'utilisation des EPI.

Elle consiste à protéger individuellement chaque Salarié exposé aux risques et ce au moyen des équipements de protections individuelle (EPI). Chaque partie du corps est protégée au moyen d'un système ou d'un équipement adapté aux risques et à la partie à protéger. Cette protection est obtenue par des obstacles placés entre la source de risque et la partie du corps à protéger.

La protection individuelle ne supprime pas les risques, ni sa cause ou sa source ; elle ne protège que les personnes qui sont équipées d'EPI.

La protection individuelle ne doit jamais être préférée à la prévention collective qui seule, reste efficace et vraiment fiable. Les EPI sont à utiliser en complément aux mesures de prévention collective, pour en améliorer l'efficacité.

Les différents équipements de protection individuelle utilisés sont :

- Pour la tête, les casques ;
  - Pour le visage, les masques faciaux ;
  - Pour les yeux, les lunettes enveloppantes filtrantes ou non ;
  - Pour les voies respiratoires, les masques filtrants et isolants ;
  - Pour le corps, les tabliers. ;
  - Pour les pieds, les souliers et les bottes de sécurité ;
  - Pour les jambes, les guêtres<sup>1</sup> ;
- **Place de la protection individuelle dans la démarche de prévention<sup>2</sup>.**

Dans une situation de travail exposant les travailleurs à des nuisances, l'employeur doit au préalable identifier et évaluer ces risques.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cite, p 22.

<sup>2</sup> <http://www.inrs.fr/demarche/principes-generaux/introduction.htm> consulté le 20/03/2017 à 10 :30.



## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

Cette évaluation des risques va lui permettre de définir les mesures de prévention prioritaires afin de préserver la santé et la sécurité de ses salariés. Ces mesures auront pour objectif principal d'éliminer ou de réduire les risques. La protection collective doit constituer la priorité. Cependant, lorsque l'analyse des risques révèle que celle-ci est insuffisante ou impossible à mettre en œuvre, l'employeur doit mettre à disposition des salariés les EPI appropriés.

L'employeur de procéder à l'évaluation des risques de chaque situation de travail afin de déterminer les mesures de protection individuelle adaptées.

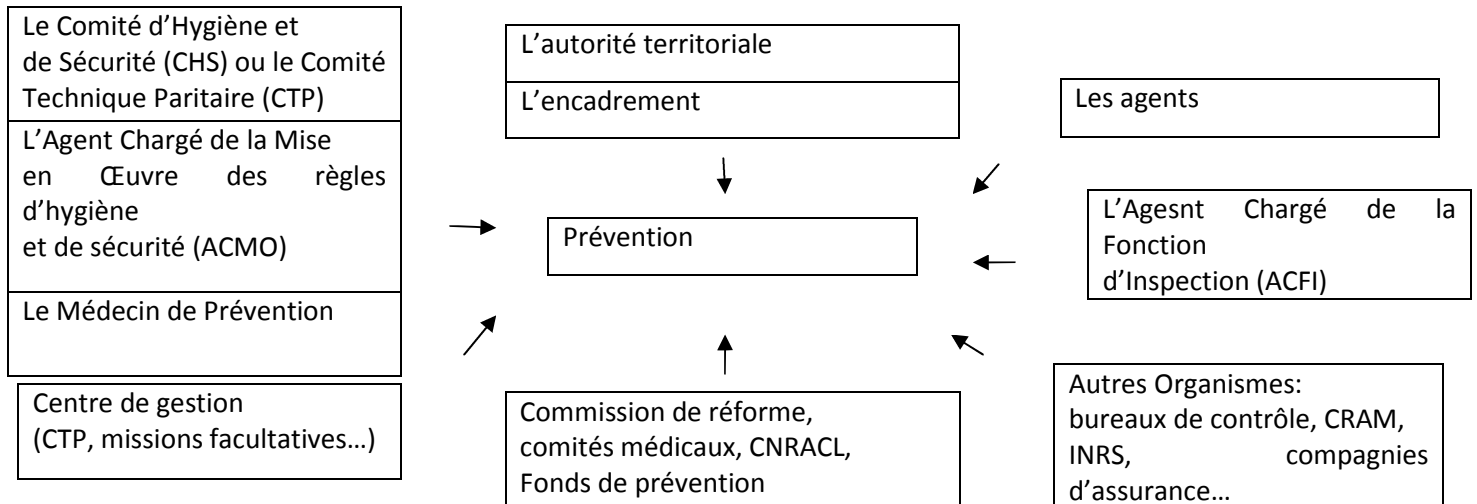
### **6. Les acteurs de prévention**

A travers sa politique de prévention, l'autorité territoriale doit indiquer clairement ses objectifs généraux et ses engagements pour améliorer la sécurité au travail elle doit les communiquer à tous les agents dans l'intention de les sensibiliser sur leurs obligations individuelles pour préserver leur santé et leur sécurité.

Pour atteindre les objectifs définis, il convient de mobiliser les moyens humains (désignation des acteurs de prévention) et de mettre en place les moyens techniques (méthode d'analyse, matériels de mesure ...) et financiers (formation, documentation, mise en conformité, travaux...)

L'autorité territoriale doit avant tout mettre en place une organisation spécifique au sein de la quelle l'action des différentes acteurs spécialisés est coordonné

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel



### Les acteurs de prévention<sup>1</sup>

- A. Les autorités territoriales :** sont chargée de veiller à la sécurité et à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leurs autorité (art 2-1 du décret 85-603 du 10 juin 1985) elles doivent en particulier, organiser les actions de prévention et veiller à leur mise en œuvre, et pour répondre à ces obligations réglementaires, désigner les acteurs de prévention. Elles doivent également permettre aux organismes compétents de remplir leur rôle.
- B. Le comité d'hygiène et de sécurité (CHS) et / ou le comité technique paritaire (CTP) :** a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail.

Parmi ses missions, il participe à l'analyse des risques professionnels et notamment procède à une enquête à l'occasion de chaque accident de travail grave ou présentant un caractère répété ou de maladie professionnelle, il participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du programme annuel de prévention.

Il propose toutes mesures destinées à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et participe à l'instruction des agents dans ce domaine.

<sup>1</sup> AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO Op Cit, p09.

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

**C. Le médecin de prévention :** est chargé de veiller à la santé physique et psychique des Agents dans leur environnement de travail. Pour cela, le médecin dispose de deux moyens réglementaires : visite médicale individuelle des agents et visite systématique des postes de travail en situation.

**D. Les agents :** « il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction De sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail. »

Des organismes peuvent intervenir à la demande des collectivités : les centres de gestion, la commission de réforme, les comités médicaux, la CNRACL, Le fonds de prévention et autres organismes comme les bureaux de contrôle, L'INRS et les compagnies d'assurance.

**E. L'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) :**

Art 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié : « l'autorité territoriale désigne (...) avec l'accord du ou des agents concernés et après avis du (CHS ou CTP) le ou les agents chargés d'assurer, sous sa responsabilité, la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité »

### Qui est-il ?

- Un agent formé à sa fonction chargé d'assurer la mise en œuvre des Règles d'hygiène et de sécurité ;
- Un acteur de la prévention ;
- pour assurer au mieux sa fonction, il devrait être rattaché au plus haut de la hiérarchie.

### Ses missions sont :

- Assiste et conseille l'autorité territoriale en vue de Prévenir les dangers :
  - Prévenir les dangers ;
  - Améliorer l'organisation et l'environnement du travail ;
  - Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité ;
  - Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires et à la bonne tenue des registres de sécurité ;
- Est associé aux travaux et assiste aux réunions des CHS et CTP ;

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

- Collabore avec le médecin de prévention, à la réalisation et à la mise à jour des fiches des risques professionnels ;

### Ses moyens sont :

- Pour assurer sa fonction, il devra :
  - Avoir accès à tous les locaux ;
  - Pouvoir interroger et se faire entendre de tous les agents et entreprises extérieures intervenantes ;
  - Observer, dialoguer, analyser, alerter, conseiller et impulser des actions ;
  - Pouvoir accéder aux meilleurs moyens d'information en matière de veille réglementaire ;
  - être informer de ce qui se fait en matière d'hygiène et de sécurité ;
  - Etre en relation permanente avec le médecin de prévention<sup>1</sup> ;

### Ses responsabilités sont :

- Assure ses missions sous la responsabilité de l'autorité territoriale qui l'a désigné (ce qui n'exonère pas celle-ci de sa responsabilité) ;
- Exerce un rôle de conseil et d'assistance et non pas un rôle de direction, de contrôle ou d'inspection ;
- Peut être mis en cause lors d'une procédure pénale ou civile au même titre que tout agent à qui il appartient d'une façon générale de veiller dans l'exercice de ses fonctions à l'application et au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;

### F. L'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)<sup>1</sup> :

Art 5 du décret n 85- 603 du 10 juin 1985 modifié « l'autorité territoriale désigne (...) après avis du (CHS ou du CTP), le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion ».

---

<sup>1</sup>AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO Op Cit, p11

## Chapitre II la politique de prévention des risques professionnel

---

### Qui est –il ?

Un agent formé a cette mission pour assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de sécurité ;

- Un professionnel de la prévention de par sa formation et son expérience ;
- S'il a été désigné par l'autorité territoriale, pour assurer au mieux sa fonction, il devrait être rattaché au plus haut de la hiérarchie ;

### Ses missions :

- Contrôle l'application des lois et règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Propose des mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité ;
- Donner un avis sur les règlements et les consignes intérieurs ;
- Peut intervenir dans la procédure mise en œuvre en cas de « danger grave et imminent » et a accès au registre spécial ;
- Pour assurer au mieux la mission d'inspection, il doit établir à la suite des visites effectuées, un rapport qui sera remis à l'autorité territoriale

**Ses moyens sont :** Pour assurer au mieux sa fonction il devra :

- Avoir accès aux locaux, installations et équipements de travail ;
- Organiser librement des visites avec des représentants de l'autorité territoriale, des membres du CHS, CTP, L'ACMO, le médecin de prévention ;
- être destinataire de l'ordre du jour des réunions du CHS ou du CTP et des documents relatifs aux affaires inscrites ;
- Pouvoir être entendu lors des réunions du CHS ou du CTP. Avoir à sa disposition un certain nombre de données et documents ;fiches de données et de sécurité (FDS) des produits dangereux ,fiches des risques professionnels, accidents de travail et maladies professionnelles, rapport d'activité du médecin de prévention, document unique et toutes informations que l'autorité territoriale jugera nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **Ses responsabilités :**

- Apporte une expertise ;
- N'est pas décisionnaire ;
- N'exonère pas l'autorité territoriale de sa responsabilité ;
- Peut être mis en cause lors d'une procédure pénale ou civile au même titre que tout agent à qu'il appartient d'une façon générale de veiller dans l'exercice de ses fonctions à l'application et au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO Op Cit, p12.

# **Chapitre III**

## **risques professionnels**

**Chapitre III : Les risques professionnels :****1. La notion des risques professionnels :**

Toute activité humaine, quels que soient sa nature et le lieu où elle s'exerce, présente des dangers pour l'homme, autrement dit des atteintes possible à sa santé et à l'intégrité de son corps, Ces dangers qui se manifestent essentiellement sous la forme d'accident corporels et de maladies de gravités variées sont appelés risques<sup>1</sup>.

Un risque professionnel est un événement dont l'occurrence met en danger des personnes dans le cadre de l'exercice de leur métier. Les événements qui conduisent à des risques professionnels sont souvent connus, mais ils sont incertains, surtout pour les effets conjugués, dont la combinaison peut aboutir à un très grand nombre de possibilités. La totalité des risques possibles ainsi rencontrés dans les établissements industriels, commerciaux, administratifs, dans les infrastructures routières, portuaires ... ou dans les moyens de transport et les chantiers, est bien difficile à établir tant les situations sont diverses ; il en est de même pour les mesures de prévention ou de maîtrise des dangers afférents, dont on doit établir des priorités dépendant de leur criticité.<sup>2</sup>

Ce risque professionnel ou bien phénomène dangereux c'est la cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé, les risques sont évalués selon deux critères probabilité de l'événement non souhaité et gravité du dommage causé par son intensité, ou son étendue.

Les causes professionnelles sont très divers et peuvent être relative à une énergie mal maitrisée (mécanique, électrique) contraignantes, l'utilisation de produit chimique, des contraintes psychologique, le risque global d'une situation de travail donnée est la sommation de toutes les conséquences des événements non souhaités qu'elle est susceptible d'engendrer effectuées de leur probabilité.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, page01

<sup>2</sup> [http : www.officiel –prévention. Conformation](http://www.officiel-prevention.com), consulté le 15/02 /2017à11 :10.



## 2. Les théories des risques :

### 2.1. La théorie générale du risque<sup>1</sup> :

Est illustrée par le professeur JACQUES Bouyssou à l'institut d'études politiques de Paris, il a exercé des responsabilités en France et outre-mer.

Parler du risque est mal vu : le mot effraie il gêne les politiques, les bureaucrates .et pourtant le risque et partout présent le corps social est menacé par le multiple risques connu et inconnu, dont on peine à faire l'inventaire, une théorie générale du risque est-elle possible ? Elle peut aider l'action, expliquer la nécessité de fixer quelques règles communes. Quels sont les fondements d'une théorie du risque ? Comment perçoit-on le risque connu et inconnu ? Comment peut-on évaluer gérer réduire un risque ? Faut-il enseigner le risque ? JACQUE Bouyssou s'efforce de répondre à ces questions difficiles, qui sont même par quelques cotés inquiétante subversives.

Une théorie générale du risque est nécessaire à l'homme politique à l'administrateur, aux responsables sociaux : chacun doit, son domaine inventer, évaluer gérer les risques, et ne pas laisser surprendre par l'événement mais on croit connaître les « risques et en fait, ou agir en aveugle ».

Nous croyons qu'une théorie générale du risque peut être utile à ceux qui ont en charge la conduite du corps sociale, politiques, administrateurs, patrons d'entreprise et que s'interrogent sur ce qui va advenir.

Il faudrait ajouter d'autres types de réflexions par exemple sur le risque politique (l'homme politique doit prendre des décisions à haute risque, PIERRE l'a bien montré), sur les risques liés à la dégradation de la biodiversité (le rapport André Couderont à l'Académie des sciences est d'une grande prudence), sur les risques liés aux manipulations génétiques, dont on mesure mal encore l'ampleur et qui peuvent inquiéter beaucoup. Une évaluation objective du risque est sans doute une utopie : mais l'opinion est troublée par ces multiples risques qu'on agite devant elle souvent de façon intéressée, une théorie générale du risque est utile dans la mesure où elle peut permettre de garder une certaine liberté de jugement devant ces manœuvres dangereuses.

---

<sup>1</sup> BOUYSSOU Jacques, théorie générale du risque, Edition, Economica, Paris, 1997, p 03

Dans certains secteurs économiques, on a de méthode assurée, « scientifique » pour calculer les risques, les mathématiques financières donnent les outils précis d'analyse des systèmes de risques. Prend de choix d'un investissement, il est nécessaire :

- De bien critiquer les éléments chiffres sur lesquels le calcul s'appuie,
- De saisir les réactions des partenaires et de et des adversaires qui risquent de faire les mêmes projets d'investissement (ce qui suppose un bon service de renseignement).

Et pour réduire un risque, le mot de ce dernier est séduisant, mais il est des plus flous et il serait dangereux de croire que tout risque peut être réduit : il y a des controverses des parades, mais leur efficacité est souvent douteuse.

Une théorie du risque n'est qu'un outil pour évaluer certaines situations, pour gérer des systèmes complexes, pour déminer ce qui risque de devenir « non gérable ».

Le progrès de la sécurité du corps social tient aux investissements intellectuels que l'on peut faire dans l'analyse et la gestion des risques, mais on rencontre beaucoup de résistances, de préjugés, d'ignorance en ce domaine : on croit savoir décider ce qui est la source de la pire erreur : comme dit Saint Paul, « si quelqu'un croit connaître quelque chose, il ne connaît pas encore la manière de connaître », ce qui montre une prudence de bon loi. Nous voudrions, en restant au niveau du savoir pratique, faire quelques propositions

Il faut accrédi-ter l'idée de risque inconnu, à long terme, on doit mettre en place un système d'observation, afin de décoder les signaux à venir, d'analyser ce qui va advenir, il faut aussi collecter les informations, faire des inventaires des risques mal connus, ou inédits, de leur dérapages « prévisibles » dont on commence à « avoir quelques idées » (il faut reprendre, pour le corps social, les méthodes de vieilles technologies des entreprises

Il faut se donner les moyens nécessaires pour procéder à des recherches sur le risque, prendre les mesures en conséquence, développer la recherche sur la réduction de risque, la prévention ou les contre-mesures nécessaires, pour le corps social il faut une centralisation de ces évaluations des risques futures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> BOUYSSOU Jacques Op Cite. p 47.

Il faudrait développer l'apprentissage de la reconnaissance et de l'identification du risque, ou des systèmes de risque, chez les administrateurs, rendre les hauts administrateurs plus conscients de la gestion des risques mal connu ou potentiels

On doit développer la recherche sur la gestion de l'information sur le risque, sur les difficultés de communication de « présentation », sur les risques de la dissimulation (et du double langage).

## 2.2. L'approche classique<sup>1</sup> :

Consiste pour l'ergonomie, face à « l'approche classique » de la sécurité, « le système de référence dominant de ceux que l'on peut, d'une manière générique, nommer « responsables sécurité » et dont elle pointe les limites justement par « l'absence de considération du point de vue du travail »

À proposer une approche de la prévention des risques centrée sur le travail réel. De notre point de vue, cela passe par un retournement épistémologique vis-à-vis de la question du risque, qui tient une position central, en tant que processus, dans les représentations et modèles développés par les tenants de l'approche classique. Comprendre le risque non plus comme un processus, mais comme une composante parmi d'autres du travail à laquelle l'homme doit faire face dans l'entreprise de compromis opératoires qui peuvent, dans certaines situations qu'il s'agit de comprendre, aboutir à l'accident ou à la pathologie, est la proposition que nous développerons. Elle consiste à la placer l'homme au centre de notre représentation, considérant que travailler, c'est faire face au risque ! Mais construire cette approche ne suffit pas : encore faut-il la rendre visible, compréhensible, opérationnelle... qu'elle devienne, elle aussi, un système de référence commun pour ceux qui poursuivent les même objectifs (santé, sécurité, efficacité,...)

Les approches classiques de la sécurité sont sous-tendues par une définition du risque qui s'exprime le plus généralement ainsi: le risque est envisagé comme l'éventualité de la rencontre entre un homme et un danger, provoquant un dommage (accident, lésion blessure, maladie).

---

<sup>1</sup> [Http://ergonomie.cnam.fr/équipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem\\_avec.pdf](http://ergonomie.cnam.fr/équipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem_avec.pdf), consulté le 28-2-2017.  
à09 :35.

Par exemple : « l'événement dommageable se produit lorsqu'il ya source de risque (la machine ou l'équipement potentiellement dangereux), objet de risque (l'homme) et des circonstances causées ou fortuites, endogènes ou exogènes au système « objet+ source de risque ».

Cette définition n'est pas sans rappeler les modèles de risques développés dans les domaines de l'ingénierie, qui ont créé un corps de connaissance (la science du danger) ayant pour objet d'appréhender des événements non souhaités, et consistant à :

- Représenter les systèmes d'où sont issu (système sources) et sur lesquels (systèmes cibles) s'appliquent les événements non souhaités ;
- Mettre en relation les systèmes sources et cibles afin de modéliser le processus de danger ;
- Identifier, évaluer, maîtriser, gérer et manager les évènements non souhaités dans des systèmes complexes et variés, a priori (prévention) et a posteriori (protection).<sup>1</sup>

### 3. Les trois catégories de risques<sup>2</sup> :

On peut distinguer trois grands types de risques :

- a) **Les risques professionnels** : ils sont susceptibles d'entraîner des accidents du travail, des maladies professionnelles ou des atteintes plus insidieuses à l'équilibre de la santé.
- b) **Les risque matériels** : ce risque constitue une menace pour le patrimoine de l'entreprise, qu'il s'agisse des bâtiments, des installations, des équipements de travail ou des informations.
- c) **Les risque environnementaux** : ce sont des risques qui peuvent atteindre le sol, l'eau ou l'air et, par voie de conséquence, la flore, la faune ou les populations à l'entour.

C'est la première catégorie qui retiendra notre attention dans la prévention réglementaire des risques.

---

<sup>1</sup> [Http://ergonomie.cnam.fr/équipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem\\_avec.pdf](http://ergonomie.cnam.fr/équipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem_avec.pdf), consulté le 28-2-2017 à 09 :50.

<sup>2</sup>JEAN Pierre July, Op Cit 16-17.

#### 4. Les trois composants de risque <sup>1</sup>:

Quels que soient les risques, la compréhension du phénomène passe par une analyse des trois composantes du système.

La possibilité de réalisation d'un événement dommageable exige que plusieurs conditions soient réunies. Le premier est l'existence d'un élément matériel dangereux ou nuisible susceptible d'entraîner, dans une situation donnée, une atteinte à l'intégrité physique des personnes pour ce qui concerne les risques professionnels.

L'accident ou la maladie est en relation direct avec la nature du danger auquel la personne est exposée ; c'est « l'énergie causale », (liée aux phénomènes physiques, chimiques ou biologiques) qui sera à l'origine de la rupture d'équilibre.

Cependant, la présence d'un danger n'entraîne pas systématiquement la réalisation du dommage : deux autres composantes interviennent alors.

D'abord, ce que l'on nomme parfois les « circonstances dangereuses » et qui vont avoir une incidence directe sur la probabilité d'occurrence d'un événement, mais également indirecte sur la gravité de ses conséquences. Si le danger est une potentialité, les circonstances qui président à l'évènement procèdent plutôt d'une dynamique qui favorise le processus de réalisation du dommage et peut majorer ou minorer ses conséquences.

Enfin, la cible ou l'entité à préserver constitue le troisième composant du système. En effet, les caractéristiques individuelles de la personne, de l'objet ou de l'élément à préserver vont avoir une incidence non négligeable sur la réalisation et l'ampleur du dommage.

Le cible ou l'entité à préserver doit être identifiée et caractérisée dans le cadre d'une étude de risque :

- Ce qu'elle est : son aptitude
- Ce qu'elle fait : son rôle
- Comment elle le fait : son comportement.

---

<sup>1</sup> JEAN Pierre July, Op Cit p17.

Ces trois termes peuvent être utilisés indifféremment pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les caractéristiques de la cible peuvent influencer sur la probabilité d'occurrence, mais surtout sur la gravité des conséquences de l'événement redouté. Le risque au sens stricte du terme sera donc différencié suivant les cibles considérées.

### **5. Les deux visions du risque<sup>1</sup>:**

Cette notion de probabilité entraîne deux visions très différentes du risque :

- A travers un point de vue spéculatif du risque, on intègre une contrepartie positive : « on prend le risque ». c'est ce qui faisait écrire à George Bernanos : « le monde est au risque, le monde sera demain à qui risquera le plus ».

Cette conception positive du risque est encore aujourd'hui très répandue puisqu'un responsable patronal affirmait récemment que la principale qualité d'un chef d'entreprise était « de savoir des risques ». En effet, comment peut-on contredire cette affirmation ? Entreprendre c'est risquer et dans la conscience collective le risque, qu'il soit à l'origine d'une expédition, d'un exploit sportif ou d'une aventure industrielle, a conservé une connotation positive.

Le préventeur devra surmonter cette difficulté pour convaincre ses interlocuteurs de supprimer les risques.

- La deuxième vision du risque ne prend en compte que les dimensions aléatoires de l'événement ; « on est exposé au risque » ; c'est ce que l'on appelle aussi « le risque pur ». on le subit, et de ce fait ses conséquences financières sont généralement assurables. C'est évidemment à cette image négative du risque que l'on se réfère lorsque l'on évoque leur évaluation.

---

<sup>1</sup> JEAN Pierre July, Op Cit, p15-16.

## 6. Les facteurs des risques professionnels :<sup>1</sup>

Les facteurs de risque agissent sur le danger en augmentant la fréquence ou la gravité d'un phénomène aux effets néfastes.

Les risques professionnels comprennent les dommages corporels des accidents du travail, les maladies professionnelles (surdit , cancers, allergies...), les effets reprotoxiques, t ratog nes et g notoxiques, les effets psychologiques (stress,...). On distingue les effets aigus et imm diats (par exemple dus   des concentrations chimiques  lev es) et chroniques et tardives (dus   de faibles concentrations, mais   des expositions r p t es). Les effets aigus s'observent lors de fuites ou de d versements,  claboussures suite   des rejets accidentels de gaz ou liquides toxiques, lors de chutes (fractures...), de port de charges (lumbagos...), de coupures ou de brulures ...etc.

Les manifestations respiratoires chroniques, les cancers professionnels, certains troubles musculo-squelettiques sont des exemples d'effets retard s. Si pour les effets aigus, le rapport de causalit  est clairement identifi  et assez facilement mesurable, il n'en est pas de m me pour les effets chroniques qu'il est beaucoup plus malais  de cerner avec pr cision. Les effets peuvent  tre r versibles ou irr versibles :

Dans le premier cas, il y a totale r cup ration qui d pend  videmment du param tre temps.

Dans le second cas, il y a des dommages d finitifs. Les effets toxiques engendr s par la mutag nese, la cancérog nese, la t ratog nese, la sensibilisation allergique, la neurotoxicose sont g n ralement irr versibles et le dommage persiste m me apr s la disparition du toxique et l'accumulation des effets aggrave la pathologie au cours du temps.

L'identification de tous les dangers existant dans l'entreprise impose de conna tre les diff rents facteurs de risques auxquels les travailleurs sont susceptibles d' tre expos s :

Risques li s aux  quipements de travail (machines et outils, v hicules ...), aux substances toxiques pr sentes (produits chimiques, biologiques...), aux m thodes de travail (travail en hauteur, gestes r p titifs...),   l' nergie utilis e ( lectrique, air comprim , hydraulique, nucl aire ...), ou   l'organisation du travail (travail de nuit,   l'ext rieur, isol ...).

---

<sup>1</sup> [http : www.officiel –pr vention. Conformation](http://www.officiel-pr vention.com), consult  le 26/ 03/2017   12 :05.

Cette identification peut ne pas être exhaustive si l'on procède seulement de façon théorique et l'analyse des accidents et incidents du travail et des déclarations de maladie professionnelles dans l'entreprise apporte une contribution complémentaire précieuse pour mieux apprécier tous les facteurs de risques<sup>1</sup>.

En peut résumer ses facteurs on :

- **facteur techniques :**

Normes de la sécurité des machines, ergonomie du poste de travail, toxicité des produits utilisés, ventilation et éclairage des locaux, signalisations et balisage des zones à risques...etc.

- **facteur humain :**

Information, formation et expérience des travailleurs respect des consignes de sécurité.

- **facteur organisationnels :**

Méthodes de management, exigence de productivité et de qualité ...etc.

Les facteurs de risque sont collectifs (ils concernent tout les travailleurs exposés) ou individuelle (aspects comportent aux ou médicaux, comme l'activité visuelle, la sensibilité allergique).

## **7. Les différents risques professionnels :**

Il existe plusieurs types ou familles de risques professionnels qui différent les uns des autres par leur nature, leur origine, leurs caractéristiques et leurs conséquences ainsi que par les mesures de prévention qu'ils nécessitent, par exemple le risque électrique n'a rien à avoir avec les risques chimiques ou avec le risque de surdit  et les mesures de prévention sont différents les unes des autres.

Il existe différent moyens pour regrouper et classer les risques professionnels ; celle qui à été choisie ici est la présentation en fonction de la nature et de l'origine du risque et qui traduit

---

<sup>1</sup> Http : [www.officiel-prvention.com](http://www.officiel-prvention.com). Conformation, consulté le 26/ 03/2017 à 12 :05.



Par des mesures de prévention à peu près similaires Pour l'ensemble des préventions à peu près similaires pour l'ensemble des situations dans lesquelles existent ces risques<sup>1</sup>.

### **Les risques professionnels peuvent être classés selon :**

#### **7-1. les risques mécaniques :**

On appelle risqué mécanique l'ensemble des facteurs physique qui peuvent être à l'origine d'une blessure par l'action mécanique

Tout objet en mouvement présente un risque mécanique pour les être vivants, dont les travailleurs. Un objet pesant, liquide ou solide qui se déplace, crée un danger pour son environnement. Une pierre lancée qui atteint la tête, peut la blesser, une aiguille qui s'enfonce dans la peau la pique, une scie ou un couteau peut sectionner le doigt.

Les formes élémentaires du risque mécanique sont notamment : les risque d'écrasement, de cisaillement, de coupure ou de sectionnement, de happement et d'enroulement, d'entraînement ou de d'emprisonnement, de choc, de perforation ou de piqure, d'abrasion, d'éjection de fluide sous haut pression.<sup>2</sup>

#### **7-1.a. Les risques du choc :**

Ils s'expliquent par la rencontre d'un objet en mouvement généralement rapide avec le corps humain ou un objet immobile et le corps en mouvement ou encoure les deux en mouvement. La diminution de l'énergie cinétique se traduit par la blessure qui est en réalité une forme de déformation, le corps humain, généralement plus fragile, se déformant le plus facilement. Dans ce type de risque, c'est surtout la différence de vitesse entre l'objet et le corps humain qui est le facteur déterminant de la gravité de l'atteinte<sup>3</sup>.

#### **7-1.b. Les risques d'écrasement :**

Ils existent chaque fois qu'un objet en mouvement rencontre le corps humain qui se déforme et s'écrase. C'est le même principe que le risque de choc, les énergies mises en jeu sont généralement plus emportement malgré des vitesses plus faibles, composées par des masses plus grandes.les déformation sont plus important et les dommages subis plus graves.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossiane, Op Cite, p 29.

<sup>2</sup> BRUNO Anselme et FRANCOISE Albasini, op cit, p 86.

<sup>3</sup> Ibid., p88.

Ainsi, dans une presse à emboutir en fonctionnement, la partie mobile possède une énergie mécanique élevée s'immobilise au contact de la pièce maintenue par la partie fixe ;

L'énergie dissipée sert à déformer la pièce métallique ; la main, plus fragile que le métal, sera écrasée si elle se trouve coincée entre les deux parties de la presse.

#### **7-1.c. Les risqué d'entraînement:**

Les risqué d'entraînement sont bases sur les fortement existant lors du contact du corps humain avec un objet en mouvement. Les forces de fortement sont suffisantes pour entrainer les parties du corps humain en provoquant des atteintes allant des simples blessures aux arrachements, cisaillements et écrasements.

Ainsi, les cheveux prise dans des engrenages ou bien une main entraînée par des cylindres en rotation peuvent se traduire par des arrachements du cuir chevelu et l'écrasement voire l'arrachement des membres supérieurs<sup>1</sup>.

#### **7-1.d. Les risques de coupure, sectionnement, piqure :**

Si les écrasements et les chocs se font sur des souffrances de contacts plus ou moins importantes, les coupures et les piqures supposent des surfaces de contacte beaucoup plus petites et à énergie égale, les pressions exercées sont élevées d'où un enfoncement plus important et des blessures plus profondes, allant jusqu'aux sectionnements. Plus un couteau est aiguisé, plus une aiguille est pointue, plus la surface de contact est petite et la pression plus grand, d'où des blessures profondes.

#### **7-1.e. Les risques de projection de solide et de liquide :**

Les projections de solides à grande vitesse ou celles des liquides sous haute pression présentent des risques de choc et de perforation non négligeables. Les pièces en mouvement rapide des machines, fragilisées par leur utilisation ou présentant des défauts pouvant se causer et les morceaux sont éjectés à grand vitesse. Dans les mécanismes hydrauliques, des fruites d'huile sous pression peuvent blesser<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit. p88

<sup>2</sup> Ibid., page 89.

### 7-1.f. Les risques mécaniques lors des opérations manuelles :

Les petits travaux manuels à l'aide de simple outil comme les pinces, les tournevis, les marteaux, les scies égoïnes...etc. sont fréquentes dans les entreprises, même dans celles disposant de machines, outils perfectionnées.

Toutes ces opérations présentent des risques mécaniques non négligeables, qui se traduisent par des accidents de travail que sont les blessures, les coupures, les piqûres, les hématomes et autres dommages corporels

### 7-1.g. Les risques mécaniques lors de l'emploi des équipements de travail :

Il s'agit de machines et appareils qui réalisent certaines opérations nécessaires pour la production, tel que les presses pour le travail métaux, les presses à injection des matières plastique,...etc.

Tous ces équipements de travail comportent des mécanismes, des organes et des accessoires qui sont en mouvement pour les besoins de la production. Certains de ces mouvements sont automatisés et extrêmement rapides et compte tenu de leurs énergies mécaniques élevées, sont dangereux pour les salariés<sup>1</sup>.

### 7-2. Les risques physiques :

Cette famille de risques englobe tous les phénomènes physiques et les nuisances qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine. Elles concernent tous les risques liés à l'**utilisation de machines** ou **équipements** professionnels (presse, outils, scie, **matériel divers**, y compris et par exemple les couteaux, les machines à découper, les fours, etc.).

Ces risques concernent aussi l'utilisation des **équipements additionnels** (échelle, escabeau, échafaudage, etc.) et tout ce qui peut concerner l'environnement de travail. Ils sont multiples aux postes de travail : **bruit**, ambiances lumineuses, **vibrations**, travail sur écran, **rayonnements** optiques ou électromagnétiques, chaleur, froid, etc.

Se sont les risques qui peuvent engendrer fatigue, douleurs, gêne fonctionnelle et aussi des lésions aiguës ou chroniques touchant le plus souvent l'appareil locomoteur. D'autres

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p 90.

appareils peuvent être concernés (cardiovasculaire, respiratoire...etc.), ces atteintes sont consécutive à des efforts physiques intenses, prolongée, répétés, des postures inconfortable on contraignante. La charge physique de travail peut aussi entrainer des heurts, chocs ou écrasements avec les charges ou outil manipulés<sup>1</sup>.

Les risques physiques vont engendrer un **dommage** sur tout ou partie du corps humain ainsi que des maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques, les surdités, les troubles vasculaires du système main bras, les effets des rayonnements sur la peau et les risques oculaires (photo-conjonctives, cataractes).

### 7-2.a. Les risques dus ou vibrations :

Les vibrations sont un phénomène mécanique, couramment rencontré en milieu de travail. Elles sont à l'origine de deux risques qui conduisant à des maladies professionnels. Que sont les pathologies dues aux vibrations et celle dues aux bruits.

Une vibration peut être décrite par le nombre de mouvement par unité de temps (fréquence) qui se mesure en hertz. On peut aussi décrire une vibration par le chemin parcouru par le corps à partir de sa position initiale, par la vitesse de vibration et ses variations dans le temps. C'est souvent cette dernière valeur (l'accélération) qui va nous permettre d'apprécier les effets sur la santé<sup>2</sup>.

Les vibrations agressent le corps humain et causent des dommages, notamment à l'articulation. Elles sont également dangereuses pour les équipements de travail et les matériaux en général. Une exposition régulière et fréquente aux vibrations à des niveaux importants sur plusieurs mois ou années peut occasionner des lésions aux vertèbres et aux disques de la colonne vertébrale, les vibrations des faibles intensités créent une gêne et une sensation d'inconfort<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.efficience-santeau-travail.org/risque-physique.html>, consulté le 01/04/2017 à 12 :20.

<sup>2</sup> BERNAUD Claude-Alain et al, introduction à l'hygiène du travail, Edition, institue universitaire Romand, paris, 2007, p 68.

<sup>3</sup> [http://www.officiel-prevention.com/protection-collective-organisation-ergonomie-au-travail/detail\\_dossier\\_CHSCT](http://www.officiel-prevention.com/protection-collective-organisation-ergonomie-au-travail/detail_dossier_CHSCT).consulté le 10/04/2017 à 09 :17.

**7-2.b. Les risques due ou bruit :**

Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnels. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail.

On parle du bruit lorsqu'un ensemble de sons est perçue comme gênant. Il s'agit donc d'une notion subjective ; le même son peut être jugé utile, agréable ou gênant selon la personne qui l'entende et moment ou elle l'entend.

Mais lorsque le niveau sonore est très élevé, tous les sons perçus comme gênants et peuvent même être dangereux. Le bruit peut provoquer des effets irréversibles sur l'ouïe. La perte auditive due au bruit est une des maladies professionnelles les plus répandues. En plus de ces effets physiologiques, le bruit provoque la baisse de la compréhension verbale et de la perception des signaux, ce qui peut engendrer un risque d'accident accru<sup>1</sup>.

Le bruit touche également le bien-être et peut avoir des conséquences sur le psychisme, sur le système nerveux et sur le système végétatif :

- ✓ Le bruit peut provoquer « fatigue auditive » c'est-à-dire une perte temporaire de l'audition. Elle s'évalue en mesurant le temps qu'il faut à une personne pour récupérer la perte d'audition.
- ✓ L'excès de bruit agit sur l'oreille interne et provoque un déficit auditif définitif. Il peut être évalué en décibels, en testant l'élévation du seuil pour les différentes fréquences. Si l'action du bruit se prolonge plusieurs années, la surdité s'entend vers des sons plus aigus et plus étendue vers les sons graves, ce type de surdité qui provient de la destruction progressive des cellules ciliées de l'oreille interne dite de perception.

La surdité professionnelle est une maladie professionnelle reconnue, elle résulte d'un mécanisme lent et progressif de destruction de cellule auditive. Elle s'apprécie suivant des critères médicaux, professionnels et administratifs<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> BERNAUD Claude-Alain, Op Cit, p 63.

<sup>2</sup> BRUNO Anselme et FRENCOISE Albasini, Op Cit, p25.

### 7-3. Les risques chimiques :

C'est l'**exposition** de toute personne à **des agents chimiques dangereux** pouvant occasionner des dommages pour la santé ou la sécurité<sup>1</sup>.

Dans tous les secteurs professionnels sont manipulés des produits chimiques, jamais totalement inoffensifs à des courts ou à long terme, ils sont parfois à l'origine d'affection cutanée.

Les risques chimiques concernant les produits, émissions, déchets chimiques (peintures, diluants, essence de térébenthine, amines, acétone, xylène....etc.).

Les lubrifiants, fluide de coupe ou de laminage, liquide de cryogénique, gaz sous pressions. Sont aussi concernés les produits d'entretien et les produits d'usage courant (colles, acétone, alcool)<sup>2</sup>.

Les produits chimiques qui entrent en contact avec le corps humain (par les voies respiratoires, la peau ou la bouche) peuvent perturber le fonctionnement de l'organisme. Ils peuvent provoquer :

- des intoxications aiguës, avec des effets plus ou moins graves,
- des intoxications chroniques: le contact répété avec certains agents chimiques, même à de faibles doses, peut alors porter atteinte aux poumons, aux nerfs, au cerveau, aux reins...

Les produits chimiques sont, en outre, parfois à l'origine d'incendie et d'explosion et peuvent avoir des répercussions au-delà de l'entreprise sur l'environnement, en cas notamment de dysfonctionnements (renversement ou déversement accidentel, rupture de confinement, fuites...)

---

<sup>1</sup> <http://www.carsat-alsacemoselle.fr/sites/carsat-alsacemoselle.fr/files/diabarb.pdf>, consulté le 10/04/2017 à 15 :00.

<sup>2</sup> NICHAN Margossian, Op Cite. p 200.

**7-3.a. Le risque d'intoxication :**

Les données toxicologiques représentant un élément essentiel pour l'établissement de critères d'exposition acceptable, mais aussi pour la planification des mesures d'exposition et de la prévention<sup>1</sup>.

Tout produit chimique qui entre en contact avec l'organisme peut y pénétrer et perturber son fonctionnement normal. Par leur action sur les tissus vivants, les produits chimiques qui pénètrent dans l'organisme agressent les différents organes et créent des dysfonctionnements voire des destructions irréversible. C'est le phénomène des intoxications par les produits chimiques divers<sup>2</sup>

**7-3.b. le risque d'incendie- explosion et les réactions dangereuses :**

Les incendies et les explosions sont également les manifestations des risques chimiques, au même titre que le risque d'intoxication. Ils sont les conséquences des réactions chimiques dangereuses.

Ces réaction chimiques sont dites dangereuses car elles se produisant intempestivement et sont difficilement contrôlables, d'où des emballements possibles avec des dégagements important de chaleur et de produits dangereux.

Pour éviter les incendies et les explosions, il y a lieu d'utiliser des produits qui soient peu ou pas combustibles. Les caractéristiques d'inflammabilité et d'explosibilité de ces produits permettent d'effectuer ce choix.

Tout les produit chimiques ne sont pas combustibles et par conséquent ne présentant pas de risques d'incendie-explosion. Cependant, les déférentes professions emploient des produits qui présentent de tel risques et pour lesquels il faut prendre les mesures de prévention bien connues<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> BERNAUD Claude-Alain, Op Cite, p 43.

<sup>2</sup> Ibid., page 200.

<sup>3</sup> NICHAN Margossian, Op Cite, p 219-223.

#### **7-4. Risque biologique :**

Les risques biologiques sont les infections ayant pour origine les micro-organismes pathogènes rencontrés en milieu de travail. De nombreuses activités professionnelles exposent les salariés aux microbes pris dans un sens général et certains germes engendrent des pathogènes qui sont considérés comme des maladies professionnelles et prises en charge comme telles.

Les risques biologiques résultant de la manipulation d'organisme biologique ou de micro-organisme naturellement pathogène (bactéries, virus, champignon, parasite). Ainsi que la manipulation de micro-organisme génétiquement modifié (pathogène ou non).

Les micro-organismes ont des effets pathogènes et virulences très différents et sont susceptibles d'entraîner des désagréments, voire des maladies graves et/ou états pour l'être humain, les animaux et les végétaux<sup>1</sup>.

Les modifications génétiques sont elles certes porteuses d'espoir dans certains domaines (recherche fondamentale, biomédicale) mais pourraient, si utilisées à mauvais escient en cas de reproduction incontrôlée, engendrer des effets indésirables susceptibles de modifier, irréversiblement notre environnement<sup>2</sup>.

#### **7-5. Les risques de manutention manuelle et mécanique :**

##### **7-5.a. Les risques dus aux manutentions :**

La manutention mécanique est à l'origine de nombreux risques qui se traduisent par des accidents et des maladies professionnelles.

Elle permet d'éviter les risques propres à la manutention manuelle. Elle fait appel à l'utilisation d'appareils de levage et transport : palans, poulies, transpalettes, chariots automoteurs à conducteur porté<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.inrs.fr/risque/biologique/ce-que-il-faut-retenir.html> consulté le 11/04/2017 à 21:03.

<sup>2</sup> <http://www.efficience-santé-au-travail.org> consulté le 22/03/2017 à 11:23

<sup>3</sup> <http://www.ast74.fr/fr/information-santé-travail/évaluation-des-risques/id-70-évaluation> consulté le 15/03/2017 à 16:15.



Ces opérations peuvent être faites manuellement ou au moyen de système, installations et équipement mécanismes, automatisés ou non.

Dans tous les cas, les manutentions sont à l'origine de risque professionnels qui se traduisant par des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces risques concernent tous les risques liés à l'utilisation de matériel de manutention (transpalette) et à la manipulation mécanique d'objet (caisses, cartons, marchandise) ; une mauvaise méthode de manutention peut engendre de la fatigue et des blessures

### **7-5.b. Les manutentions manuelles :**

Définit comme tout opération de transport ou de soutien d'une charge par un ou plusieurs salariés, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement d'une charge qui du fait de ces caractéristiques ou de condition ergonomique défavorable, comporte des risques, notamment dorsaux-lombaires pour les concernées<sup>1</sup>.

La manutention manuelle demeure une circonstance importante d'accident. En effet, s'il est relativement facile d'automatiser les manutentions qui varient peu quant aux caractéristiques des objets déplacés à des lieux de prise, ce n'est pas le cas des activités manutention qui impliquent une diversité de contenant/formats et/ou de contextes.

Les manutentions font appel au travail des muscles, des os et des articulations des différents organes comme les membres supérieures et d'inférieures qui doivent fournir un effort physique plus ou moins grand, pour accomplir les manutentions.

A la longue, il ya fatigue et usure du système musculaire et du squelette, avec apparition de troubles appelés musculosquelettique qui commencent tous par des douleurs. En effet, les différentes manœuvres de d'placement des articulations, mouvements dus aux muscles et tendons.

La répétition de tels mouvements et notamment ceux qui exigent des énergies élevées fatiguent tous ces mécanismes musculo-squelettiques et qui à la longue s'usent et se déforment.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p183.

**7-5.c. Les manutentions mécaniques :**

Elle concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles, le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

Les principales familles d'équipements et d'appareils utilisés dans les manutentions manuelles sont :

- Les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ou non ;
- Les chariots de manutention élévateurs à moteur appelés également engins gerbeurs ;
- Les appareils élévateurs tels que les montes, charge et les extenseurs ;
- Les appareils de levage tels que les différents types de grues et les nacelles élévatrices.

Les manutentions mécaniques concernant des petits déplacements d'objets, et de produit, soit verticalement, soit horizontalement<sup>1</sup>.

Au niveau des manutentions mécaniques, il existe des opérations manuelles avec leurs risques déjà étudiés et des risques spécifiques aux équipements de travail et appareils motorisés utilisés.

La manutention mécanique fait appel à l'utilisation d'appareil de levage et de transport et permet d'éviter les risques propres à la manutention manuelle.

Cependant, elle engendre également des risques liés à la circulation des engins, à la charge manutentionnée ou moyen de manutention. Leurs conséquences peuvent être très graves (paralysie, mort).

**7-6. L'accident du travail :**

Comme pour les autres types de dysfonctionnement, le taux d'accidents du travail peut être envisagé à la fois comme une perturbation et comme révélateur d'un mauvais état du système social de l'organisation qui le supporte. Les accidents qui affectent les salariés peuvent avoir quatre types d'origine :

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p188.

- L'existence de produits présentant un caractère dangereux ;
- L'utilisation des machines et équipements ;
- La mise en œuvre des processus de production <sup>1</sup>;

L'accident de travail un événement non souhaité et inopiné provoqué lors d'une tâche, prescrite, c'est-à-dire survenu dans le cours et par le fait de l'exécution du contrat de travail et qui produit un dommage corporel (exemple : brûlure, électrisation, lombalgie, fracture d'un membre...).

### **7-6.1. Les types d'accident du travail :**

#### **7-6-1.a. L'accident de trajet :**

C'est un accident survenu pendant le trajet d'aller et retour entre le lieu de travail et d'autre motif comme le restaurant, ou le lieu auquel il vit habituellement<sup>2</sup>

**7-6-1.b. l'accident de travail sans arrêt :** qui sont généralement bénins et qui peuvent être soignés sur place, à l'infirmerie de l'entreprise de préférence et qui ne nécessitent que quelques heures de repos ou de soins. Ces accidents ne sont pas à déclarer obligatoirement mais doivent être consignés sur des registres spéciaux.

Il s'agit de petites blessures (coupures, égratignures, chocs et traumatismes bénins), de très légères intoxications et de petites projections de produits agressifs sur la peau occasionnent des brûlures très superficielles.

**7-6-1.c. Les accidents du travail avec arrêt :** de quelque jours a plusieurs mois. il s'agit d'incapacité temporaires(IT), indemnisées en fonction de la durée de l'arrêt du travail et jusqu'à reprise totale ou partielle du travail.

Ce sont des accidents plus graves, nécessitant des soins médicaux ou hospitaliers prolongés Set intensifs ainsi qu'un repos de plusieurs jours au moins. Une fracture des os, une entorse, des brûlures importantes mais qui peuvent être soignées sans laisser de séquelles permanentes sont considérées comme des incapacités temporaires et réparées comme telles.

---

<sup>1</sup> MARTORY Bernard, et CROZE Daniel, gestion des ressources humaines, Dunod, 6<sup>ème</sup>, p209

<sup>2</sup> CLOBERT Marie, guide pratique de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, Dunod, paris, 2003, p 06.

**7-6-1.d. les accidents du travail avec incapacité permanente (IP) correspondant à des lésions définitives et des séquelles de réduire la capacité de travail :**

En fonction de la gravité des dommages corporels, il existe plusieurs taux d'incapacité permanente, se traduisant par des indemnisations (rentes) suivant un barème définit par des textes réglementaires. Un doigt coupé, un œil crevé, une jambe déformée, un poumon partiellement abîmé font l'objet d'indemnisations dont les montants sont variables.

**7-6-1.e. Les accidents de travail mortel avec décès immédiat au différé :**

Suite à des complications issues d'accidents. Dans ce cas sont les ayants droit qui reçoivent les rentes viagères, suivant des règles précises définies par des textes réglementaires.

C'est l'employeur de la victime qui doit déclarer l'accident présumé d'origine professionnelle, à charge de vérifier ultérieurement sa recevabilité comme accident de travail<sup>1</sup>.

**7-7. Les maladies professionnelles : <sup>2</sup>**

Une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque ( vapeurs, poussière, bruit, vibration, gestes répétitifs) lors de l'exercice habituel de la profession, il est souvent difficile d'en établir la cause précise.

Une maladie est reconnue d'origine professionnelle si elle est déclarée et si elle figure dans un tableau du code de la sécurité sociale

Il s'agit d'affection divers (respiratoires, cutanées ou lésion astéo- articulaires le plus souvent) survenant du fait de la tâche elle-même ou des conditions dans lesquelles s'exerce l'activité professionnelle : maladies infectieuses (syndrome carpien, tendinites, cervicalgies) surdité, dermatoses, allergies et cancers professionnels...etc.

Une maladie est professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition plus ou moins prolonge et / ou répétée d'un travailleurs ayant un rapport causal déterminant sur la survenu de la maladie.

---

<sup>1</sup> NICHAN Margossian, Op Cit, p04-05.

<sup>2</sup> [http .www. Inrs .Fr/accidents, maladies professionnelles, html](http://www.Inrs.Fr/accidents, maladies_professionnelles, html). Consulté le 21/02/2017 à 16 : 30.

# **Partie Pratique**

**Chapitre IV**  
**Présentation de**  
**l'organisme**  
**D'accueil**

**Préambule :**

Avant d'aborder notre sujet, on doit procéder à une présentation de notre lieu de stage. Elle aura pour but de bien connaître l'entreprise afin de cerner les divers aspects thème. Cela nous amène à exposer son cheminement historique de sa création jusqu'à son passage à l'autonomie de gestion, ses objectifs, ces valeurs et ces effectifs .

En suite de souligner son organisation structurelle et fonctionnelle ainsi que les activités principales exercées dans son organisme.

**1. Présentation de Général Emballage Spa :**

Général Emballage est une entreprise algérienne, spécialisée dans la fabrication et de transformation de carton ondulé.

Son fabriquons, à la commande, des plaques double- face (cannelures B, C, E et F) et double-double (BC et BE), des emballages et des displays. Et réalisons des post-impressions en Haute résolution jusqu'à 6 couleurs avec vernis intégral ou sélectif.

Ses équipes maîtrisent l'ensemble des tâches de production : études, prototypage, réalisations de formes de découpe et de films d'impression, fabrication des emballages et des displays, livraison.

Entré en exploitation en 2002, Général Emballage est une Société de capitaux avec un capital social de 2.000.000.000 DZD opérant sur 3 sites industriels (Akbou, Oran et Sétif) avec près d'un millier d'employés et un Chiffre d'affaire de 6 milliards DZD. Général Emballage est une entreprise certifiée ISO 9001:2008.

**2. Localisation :**

Son siège social est à ZAC Taharacht, Akbou, dans la wilaya (gouvernorat) de Bejaia.

- A 02 km d'une grande agglomération (akbou).
- A quelque dizaines de mètres de la vois ferrée
- A 60 km de Bejaia, chef-lieu de la région et pole économique important en Algérie dotée d'un port à fort trafic et un aéroport international reliant diverses destinations (pans, Marseille, Lyon, st Etienne et Charleroi...)

- A 170km à l'este de la capitale Alger

Cette situation est rendu plus avantageuse par la présence de plusieurs acteurs économique importants tels que : all Plast, Soummam, ifri, Danone Djurdjura etc.

**PHOTO N1 :l'entreprise de General emballage.**



**Source : Général emballage.**

### **3. L'origine de l'idée de création :**

L'origine de l'idée de création est venue suite à leurs achats de barquettes de yaourt ou son amie lui proposé l'idée de crée une entreprise qui fabrique ces barquettes et d'autre produit (caisse télescopiques, plaques de carton ondulé, caisse à fond automatique, barquettes à découpe spéciale.)

### **4. Les motivations de création :**

- Pénètre dans le monde d'investigation afin de crée sa propre richesse.
- L'opportunité et l'aide données par les agences du soutien des investissements.
- La rareté de ce genre d'investissement.
- La création de l'emploi.



- L'indépendance et l'autonomie entrepreneuriale.
- La participation dans le développement économique locale et nationale.

### **5. L'organisation de la capitale investie :**

L'origine du capital est par rapport personnel et quelque crédit bancaire.

### **6. Les problèmes rencontrés :**

- Les difficultés rencontrées dans les opérations d'achats des matériaux à l'étranger.
- La longue durée de temps que prennent les procédures des crédits bancaires.
- Manque de techniciens spécialisés dans le domaine.

### **7. L'appréciation des risques :**

En l'an 2008 la « **GENERAL EBALLAGE** » deux nouvelles unités de transformation, l'une SETIF et l'une Oran, et ce dans le but d'élargir et d'améliorer ses activités.

### **8. Mission de l'entreprise :**

La mission de General emballage est de satisfaire sa clientèle de plus en plus exigeante en matière d'emballage et de plaques en carton ondulé.

Parmi ces produits fabriqués on trouve :

- Plaque de carton ondulé.
- Caisse à fond automatique.
- Caisse télescope spéciale.

### **9. Objectif de l'entreprise ;**

Les moyens utilisés permettent de faire face à la demande actuelle, afin d'augmenter ses parts de marché, répondre dans les délais à la demande de plus en plus croissante et augmenter ses capacités de production, pour cela la SPA a entrepris des négociations pour l'acquisition d'une nouvelle ligne de transformation et pour l'extension de l'espace de stockage des matières premières et des produits finis.

**10. Activité principale :**

Fabrication et transformation du carton ondulé.

**11. Historique de l'entreprise General emballage :****Création de l'entreprise****2000**

- 1er Août Création de la SARL Général Emballage avec une capitale sociale de 32 millions de dinars algériens dans la Zone d'activités de Taharacht (Akbou. W de Bejaia) par Monsieur Mohand er Ramadan BATOUCHE (décision APSI N°13051 du 06 juin 1998)
- Les travaux de travaux de construction de bâtiment ont débuté en aout de la même année et sont réalisés par des entreprises algériennes.

**2002**

- Entrée en production de l'usine d'Akbou avec un effectif de 83 employés
- Les équipements de fabrication importés d'Espagne furent installés, la société qui a commencé à fabriquer ses premiers produits en juin de la même année.

**2005**

- Le capital de l'entreprise a été porté à 70 millions de dinars en Algérie

**2006**

- Le capital est porté à 150 millions de dinars

**2007**

- Le capital est porté à 1,23 milliards de dinars
- Entrée en production de l'usine de Sétif
- Trophée de la Production (Euro-Développement PME)

### 2008

- Début d'exportation vers la Tunisie
- Entrée en exploitation de l'unité d'Oran

### 2009

- 03 Juin: Augmentation du capital à 2 milliards de DA et entrée de MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II « Cyrus II» (MPEF II) avec une participation de 40%. Général Emballage devient une société de capitaux (Société par actions)
- Effectif: 597 employés

### 2010

- Effectif : 630 employés

### 2011

- Effectif : 699 employés
- Novembre: Cotation COFACE « @@@ »

### 2012

- Mars : Les capacités de production sont portées à 130.000 tonnes
- Juin : L'usine d'Oran est transférée à la ZI Hassi-Ameur
- Juin : Production des premiers ouvrages en Haute résolution
- Juillet 02 : Signature d'une Convention cadre de partenariat avec l'Université de Bejaia
- Décembre 17 : Notation COFACE « @@@ »

### 2013

- Janvier 23 : Certification ISO 9001:2008
- Octobre 8: Démarrage de la 1ère promotion de Licence en Emballage & Qualité à l'Université de Bejaia « L'Université de Bejaia et Général Emballage lancent, à partir de la rentrée universitaire de septembre 2013 une licence professionnelle en Emballage et qualité L'inscription est ouverte, à partir du 04 septembre 2013, aux

étudiants de l'Université de Bejaia ayant accompli avec succès une 1ère année de Tronc commun (ST, SM ou SNV) Durée des études: 02 années avec de fréquents séjours en entreprise Un Master pro sera ouvert au profit des licenciés ayant accompli 03 années d'expérience professionnelle »

### 2014

- Février 22 : Signature d'un protocole d'accord de recrutement avec l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)

### 2015

- Janvier : Démarrage d'unité de production a Sétif
- Juin 02 : Prix d'encouragement du Trophée Export 2014 (World Trade Center (WTCA))

## 12. Les valeurs de General emballage

### a. Leadership

Nos politiques d'investissement, de recrutement et de formation reposent sur deux principes fondamentaux : satisfaire la demande et anticiper sur les besoins futurs du marché. Il en découle une mise à niveau continue des compétences humaines et des processus technologiques.

### b. Proximité

Nous entretenons le rapprochement avec nos clients pour une meilleure compréhension de leurs besoins et pour réduire les coûts et les délais d'acheminement de nos produits et garantir le meilleur rapport qualité/prix.

### c. Citoyenneté

Général Emballage est une entreprise citoyenne qui inscrit son intérêt dans celui de la société et de l'humanité en général.

**d. Développement Durable**

Général Emballage s'engage à :

- ✓ Recycler l'ensemble de ses déchets de production et de ses rejets industriels
- ✓ À ne se fournir qu'auprès d'industries respectant les principes du Développement durable et
- ✓ À apporter sa contribution aux efforts visant la préservation de l'environnement et notamment aux actions de reforestation.

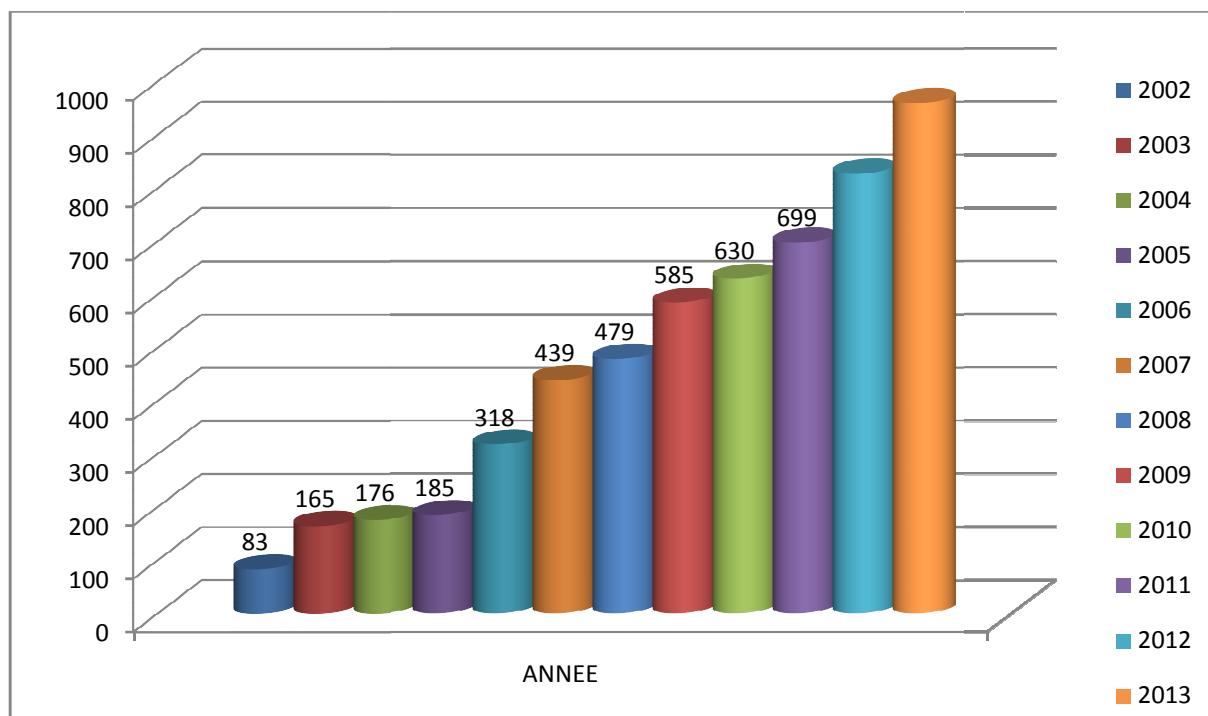
**13. effectifs**

<b>ANNEE</b>	<b>Unité AKBOU</b>	<b>Unité SETIF</b>	<b>Unité ORAN</b>	<b>TOTAL GE</b>
<b>2002</b>	<b>83</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>83</b>
<b>2003</b>	<b>165</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>165</b>
<b>2004</b>	<b>176</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>176</b>
<b>2005</b>	<b>185</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>185</b>
<b>2006</b>	<b>318</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>318</b>
<b>2007</b>	<b>439</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>439</b>
<b>2008</b>	<b>479</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>479</b>
<b>2009</b>	<b>489</b>	<b>56</b>	<b>40</b>	<b>585</b>
<b>2010</b>	<b>528</b>	<b>59</b>	<b>43</b>	<b>630</b>
<b>2011</b>	<b>589</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>699</b>
<b>2012</b>	<b>697</b>	<b>75</b>	<b>56</b>	<b>828</b>
<b>2013</b>	<b>812</b>	<b>87</b>	<b>61</b>	<b>960</b>
<b>2014</b>	<b>819</b>	<b>115</b>	<b>76</b>	<b>1010</b>

Source : document interne.

Ce tableau représente évolution Des Effectifs

Schéma°1 : représente l'évolution des effectifs.



Source : document interne

Le schéma représente l'évolution des effectifs.

#### 14. Le rôle de chaque département et chaque direction :

Pour que général emballage puisse les besoins du marché, il faut faire à développer et améliorer la construction et la fabrication de ces produits, et pour planifiée (cadre supérieurs et cadre moyen...) chargées de plusieurs tache préalablement fixées.

L'entreprise générale emballage est composée de la direction générale ,cette direction à superviser les opérations qui s'effectuent au sein de générale emballage , Et d'une assistante de direction et des autres départements, qui sont : (Commerciales, production, contrôle de qualité, maintenance, finance et comptabilité, approvisionnement, planification ,ordonnancement, informatique moyens généraux ,ressources humain) .

##### a. Direction :

Stratégie et politique, objectifs et planification, revue de direction, organisation, responsabilité et autorité, communication interne.

**b. Direction commerciale :**

- ✓ Service commercial
- ✓ Service facturation
- ✓ Service force de vente
- ✓ Service étude statistique et gestion clientèle

Le service commerciale prend en charge les commandes de clients et répond à leurs besoins, après avoir négocié et étudié les qualités à produire, les prix appliquer, les délais de livraison et le mode de paiement et après confirmation de la commande par le client .ce service établit une fiche de transmission pour le service programmation qui donne l'ordre de fabrication au service production.

**c. Département de production :**

- ✓ Service transformation
- ✓ Service onduleuse

La production est considérée comme le service le plus important dans l'entreprise générale emballage, l'objectif principal et de minimiser les déchets, rentabiliser les équipements et améliorer la performance.

**d. Contrôle qualité :**

L'entreprise générale emballage adopté une stratégie d'amélioration de la qualité de son produits en installant une laboratoire de contrôle de qualité qui est l'un des premières laboratoires à l'échelle nationale de par son appareillage sophistique permettant de contrôler la qualité des produits consommable et des produits finis.

**e. Département maintenance :**

Ce service a un rôle important dans entreprise en veillant de manière permanente au bon fonctionnement des équipes et en procédant immédiate en cas de panne, comme il est chargé de la prévision des pièces de rechange et surtout de planning préventif d'entretien des installations.

**f. Finance et comptabilité :**

La fonction finance et comptabilité se charge de l'enregistrement et du traitement des informations relative aux mouvements financière de l'entreprise, cette fonction se structure en deux services :

- ✓ Comptabilité générale
- ✓ Contrôle de gestion

**g. Approvisionnement :**

Le service approvisionnement assure à l'entreprise les besoins en matières première, en pièces de rechange et en équipements, il est divisé en trois services :

- ✓ La gestion des stocks
- ✓ Magasin
- ✓ Les achats

**h. Informatique :**

Son rôle consiste à :

- ✓ Maintenir les logiciels.
- ✓ Assistance et formation du personnel utilisant le matériel informatique.
- ✓ Développer des logiciels pour les besoins de l'entreprise.

**i. Planification et ordonnancement :**

Son rôle est de planifier la production et suivre la réalisation.

**j. Les ressources humaines :**

La gestion des ressources humaines représente une activité transversale dans l'entreprise générale emballage, assurant un ensemble de tâches permettant d'aider les différents services interne en matière de gestion des ressources humaines .elle met en œuvre des moyens pour garantir en performance à l'entreprise une adéquation entre ses ressources et ses besoins en personnel, sur le plan comme sur le plan quantitatif.

Les principaux processus de gestion des ressources humaines de générale emballage sont :

Recrutement, l'évaluation la rémunération, la gestion des carrières, la promotion, la motivation et la communication.



### **k. Moyen généraux :**

Ce service s'occupe du suivi de toutes les consommations (téléphonique, électricité, gaz...etc.), de l'assainissement et de l'entretien de l'usine etc.

# **Chapitre V**

## **Analyse des données et interprétation des résultats**

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

### Préambule :

L'investigation de terrain est primordiale pour toute recherche scientifique de moment qu'elle constitue une source de données est d'information et une base pour une vérification du cadre théorique.

Le chercheur ne se contente pas d'émettre des hypothèses pour étudier son objet mais son objectif premier est de conforter ses idées avec la réalité des faits. La pertinence et l'adéquation d'une recherche scientifique réside dans la qualité des informations recueillies et de la manière par laquelle on les traite et on analyse.

Le but d'une recherche réside dans les résultats que le chercheur va découvrir et dans les relations qu'il a pu tirer.

Nous allons dans cette partie pratique de notre recherche, coordonner et analyser les différentes informations collectées par le questionnaire au sein de l'entreprise General emballage d'Akbou.

#### 1. Analyse les caractéristiques socioprofessionnelles de l'échantillon :

**Tableau N° 01 : la répartition des enquêtés selon le genre**

le sexe	F	%
Masculin	55	78,57%
Féminin	15	21,43%
<b>Total</b>	70	100%

Source : enquête par questionnaire

D'après le tableau numéro 1, on remarque que la quasi-totalité des enquêtés est du sexe masculin avec un pourcentage élevé de 78,57%, suivie de 21,43% de sexe féminin. On peut constater comme résultat, que la majorité de la population enquêtée dans l'entreprise générale emballage, est de sexe masculin, Cela s'explique par les types d'activités effectués et qui demandent plus de responsabilité, et qui demandent une force physique (mouvement manutention, déplacement) et qui détiennent ces hommes. Par contre le sexe féminin dans cette entreprise est orienté vers les tâches administratives qui sont moins risquées.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N° 02 : la répartition des enquêtes selon l'âge**

Catégorie d'âge	F	%
25ans - 35ans	50	71,43%
36ans - 45 ans	15	21,43%
46ans -55 ans	05	7,14%
<b>Total</b>	70	100%

**Source :** enquête par questionnaire.

A partir des résultats du tableau numéro 2, nous constatons que la catégorie d'âge entre 25ans - 35ans qui représente 71,43% est la plus significative par rapport à l'autre catégorie, suivi après de celle entre 36ans - 45 ans avec un pourcentage de 21,43% en dernier, en trouve la catégorie entre 46ans -55 ans qui représente 7,14%.

A partir de ces données on remarque que l'entreprise General emballage favorise les jeunes parce qu'ils sont très dynamiques, plus motivés et plus engagés.

**Tableau N° 03 : la répartition des enquêtés selon le niveau d'étude**

Niveau d'instruction	F	%
Primaire	03	4,28%
Moyen	22	31,43%
Secondaire	30	42,86%
Universitaire	15	21,43 %
<b>Total</b>	70	100%

**Source :** enquête par questionnaire

A partir du tableau numéro 3, on déduit que les enquêtés ayant un niveau d'instruction secondaire est plus élevé avec un pourcentage de 42,86%, suivie par le niveau moyen avec un pourcentage de 31,43%, puis le niveau universitaire avec un pourcentage de 21,43 %, enfin pour le niveau primaire avec un pourcentage de 4,28%.

En constate que la plupart des salariées ont un niveau d'instruction secondaire, parce que la majorité des enquêtés se sont des agents d'exécution et leur poste de travail n'exige pas un niveau d'instruction élevé mais il se base sur la force physique.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N° 04 : la répartition des enquêtés selon les catégories socioprofessionnelles.**

Poste occupé	F	%
Cadre	08	11,43%
Maitrise	22	31,43%
Exécution	40	57,14%
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>

Source : enquête par questionnaire.

Selon les données de ce tableau, on remarque que la catégorie des agents d'exécution, occupe une place importante dans notre échantillon avec un pourcentage de 57,14%, suivi des agents de maitrise avec un pourcentage de 31,43%, et des cadres avec un pourcentage de 11,43%.

On distingue la domination de la catégorie d'agent d'exécution, cela s'explique par la nature du travail qui demande un grand nombre d'effectif pour faire exécuter les tâches et satisfaire la demande sur le marché.

Les agents de maitrises sont chargés de faire un travail de contrôle des machines, dans les ateliers, et des managements d'équipe d'agents d'exécution, tandis que les cadres sont chargés des affaires d'administration.

**Tableau N° 05 : la répartition des enquêtes selon l'ancienneté**

Ancienneté	F	%
1-5 ans	50	71,43 %
6-10 ans	13	18,57%
11 -15 ans	05	7,15 %
16-20ans	02	2,85 %
Plus de 20ans	00	00%
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>

Source : enquête par questionnaire.

La lecture faite dans ce tableau à montré le rôle que l'expérience professionnelle joue pour l'accomplissement des taches.

D'après les données du tableau numéro 6, on trouve que la catégorie qui à de 1-5 ans est la plus dominante par rapport aux autres catégories avec un pourcentage de 71,43 %, suivi de celle entre 6-10 ans avec un pourcentage de 18,57%, puis celle de 11 -15 ans avec un

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

pourcentage de 7,15 %, après viennent la catégorie de 16-20ans avec un pourcentage de 2,85 %, enfin la catégorie qui a plus de 20 ans est nul.

D'après les résultats de ce tableau, on observe que la majorité de la population étudié ont de 1-5ans dans l'entreprise General emballage qui sont des nouveaux recruté, et cette situation peut s'explique par les jeunes qui sont capable d'exercer un travail physique ou intellectuel en plus, ils sont plus dynamique .

### 2. Analyse des données et interprétation des résultats de la première hypothèse « la formation et la sensibilisation en matière d'hygiène et sécurité, peuvent réduire le taux des risques professionnels (accidents de travail et maladies professionnelles) »

#### a. Analyse des données :

**Tableau N°6 : la relation entre la formation en matière d'hygiène et de sécurité et l'existence des maladies professionnelles.**

existence des maladies professionnelles  Binificer d'une formation	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Oui	03	06,25%	45	93,75%	48	100%
Non	18	81,81%	04	18,18%	22	100%
Total	20	28,57%	50	71,43%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau numéro 6 représente la relation entre la formation en matière d'hygiène et de sécurité et l'existence des maladies professionnelles au sein de l'entreprise.

La tendance générale observée dans le tableau ci-dessus est de 71,43%, qui représente les enquêtés qui ont affirmés qu'il n'existe pas des maladies professionnelles dans l'entreprise générale emballage.

En effet 93,75 % de enquêtés formé n'ont pas rencontré des maladies professionnelles au sein de l'entreprise, et 6,25 % de ces enquêtés ont rencontré des maladies professionnelles. Par contr81, 81 % de nos enquêtés non formé ont rencontré des maladies professionnelles, et 18,18% d'enquêtés non formé ont pas rencontré des maladies professionnelles.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

Cette analyse nous montre que les ouvriers qui ont bénéficié d'une formation sont conscients des risques qui les entourent dans leurs postes de travail, alors ils sont moins soumis à ces derniers.

En effet, La formation en matière d'hygiène et de sécurité, indispensable et nécessaire car nos résultat nous montre que ce qui ont bénéficié d'une formation sont moins touché par les maladies professionnelles, cependant ceux qui non pas suivi un programme de formation sont les plus proche au bien touché par les maladies professionnelles, ces derniers qui sont des conséquences de l'exposition plus au moins prolongée un risque(vapeurs, poussière, bruit, vibration, gestes répétitifs...) lors de l'exercice habituel de la profession.

Donc en peut dire que la formation est la clé de la réussite dans le travail, ainsi pour garantir un maximum de protection et un minimum de risque.

**Tableau N°7:** la relation entre l'avis des enquêtes à propos de formation que l'entreprise procure et l'existence des risques professionnels.

existence des risques professionnels  L'avis des enquetes sur la formation	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Satisfait	07	16,66%	35	83,34%	42	100%
Non satisfait	15	53,57%	13	46,43%	28	100%
Total	22	31,43%	48	68,57%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau montre la relation qui existe entre l'avis des enquêtes a propos de la formation que l'entreprise procure et l'existence des risques professionnels.



## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

La disposition générale observée dans le tableau ci-dessus est de 68,57%, qui représente les enquêtés qui ont affirmés, qu'il n'existe pas des risques professionnels au sein de l'entreprise General emballage.

On remarque que 83,34%, est le pourcentage des enquêtés qui sont satisfait du type de formation que l'entreprise procure et qu'il n'ya pas des risques professionnels au sein de l'entreprise dans General emballage, mais par contre les non satisfait, qui ont remarqué l'existence des risques professionnels avec un pourcentage de 53,57%.

D'après les résultats de tableau n°7 on remarque que la majorité des salariés sont satisfaits de type de formation que l'entreprise General emballage procure.

On déduit que les dirigeants de l'entreprise General emballage ont partagé les formations ont égalité sur leur salariés afin de protéger la santé et la sécurité des salariés, parce que la formation leurs permet de connaitre toutes formes de risques professionnels et aussi de bien maitrisés leur tâches, en plus la formation les aident à évaluer toute sorte des risques professionnels et diminuer le taux d'accident de travaux et maladies professionnelles. C'est pour cela tous les salariés doivent bénéficier d'une formation.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N° 8: la relation entre la sensibilisation des salariés et l'existence des risques professionnels.**

L'existence des risques professionnels	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
La sensibilisation des salariés						
Oui	09	18%	41	82%	50	100%
Non	13	65%	07	35%	20	100%
Total	22	31,43%	48	68,57%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Le tableau numéro 8 nous montre la relation entre la sensibilisation des salariés et l'existence des risques professionnels au sein de l'entreprise.

L'aptitude générale observée dans ce tableau est de 68,57%, qui représente les enquêtés qui ont indiqué qu'il n'y a pas des risques professionnels dans l'entreprise.

En effet 82% est le pourcentage des enquêtés sensibilisés qui ont indiqué qu'il n'existe pas des risques professionnels, tandis que le reste de ses enquêtés sensibilisés ont affirmé l'existence des risques professionnels avec un pourcentage de 18%.

Suivi par 65%, le pourcentage des enquêtés non sensibilisés et qui voit qu'il existe des risques professionnels dans leur entreprise, par contre 35% est le pourcentage des enquêtés non sensibilisés qui ont marqué l'existence des risques professionnels.

A partir des résultats de ce tableau, on distingue que la majorité des enquêtés sont sensibilisés et qui sont moins exposés aux risques.

On déduit que la sensibilisation à la sécurité, joue un rôle important dans la vie professionnelle, elle permet de faire passer des messages capables d'influencer sur les comportements des individus, elle les aide à acquérir des connaissances de base pour gérer

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

l'ensemble des aspects relatifs à la sécurité, identifier les intervenants en matière de prévention.

**Tableau N° 9: la corrélation entre la sensibilisation des salariés et les jugements des enquêtés sur la politique de prévention adoptée par l'entreprise :**

la politique de prévention  Sensibilisation des salariés	Bonne		Moyen		mauvaise		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	100%
Oui	30	60%	17	34%	03	06%	50	100 %
Non	03	15%	09	45%	08	40%	20	100%
Total	33	47,14%	26	37,14%	11	15,72 %	70	100

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau n°9 représente la corrélation entre la sensibilisation des salariés et les jugements des enquêtés sur la politique de prévention adoptée par l'entreprise, on remarque d'après les enquêtés que la politique de prévention adoptée par l'entreprise est bonne avec un pourcentage de 47,14%.

L'avis des enquêtés sensibilisés à propos de la politique de prévention est bonne avec un pourcentage de 60%, mais par contre les non sensibilisés ils y ont ceux qui voient que la politique de prévention est moyenne avec un pourcentage de 45%, et d'autres considèrent que cette politique de prévention est mauvaise.

En effet, ce tableau montre que la majorité des salariés sensibilisés ont une bonne image de la politique de prévention des risques professionnels adoptée par l'entreprise, qui peut s'expliquer par la prudence des salariés dans l'exécution de travail et le respect des règles de sécurité.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N° 10: l'avis des enquêtés sur la nécessité de la formation à la sécurité**

<b>Nécessité de formation</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Oui	57	81,43%
Non	13	18,57%
Total	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau n°10 représente l'avis des enquêtés sur la nécessité de la formation à la sécurité.

On observe que 81,43% et le pourcentage des enquêtés qui ont affirmé la nécessité de formation à la sécurité au sein de l'entreprise General emballage, tandis que 18,57% voit que la formation n'est pas nécessaire.

D'après les résultats de ce tableau on remarque que la majorité des salariés de General emballage donnent l'importance à la formation.

Donc on peut dire que la formation joue un rôle très important au sein de l'entreprise car c'est un moyen de savoir et qui permet d'enrichir les connaissances, de compétence de maîtriser le métier et de connaître toute formes de risques pour les éviter, aussi c'est un avantage pour les travailleurs, et pour qu'ils s'adaptent à leurs environnement et pour accomplir leurs tâches actuelles et futures et aussi à s'intégrer facilement dans le travail.

**Tableau N°11 : l'avis des enquêtés sur le rapport entre les risques professionnels et l'absence de formation et de sensibilisation.**

<b>Rapport entre les risques professionnels et absence de formation et de sensibilisation</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Existe un rapport	59	84,28%
N'existe pas un rapport	11	15,72%
Total	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau montre le rapport entre les risques professionnels et l'absence de formation et de sensibilisation.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

D'après le tableau n°11, on observe que la majorité de nos enquêtés, ont indiqué qu'il ya un rapport entre les risques professionnelles et l'absence de formation et de sensibilisation avec un pourcentage de 84,28%, par contre 15,72% est le pourcentage des enquêtes qui ont vue qu'il n'existe pas un rapport entre les risques professionnels et absence de formation et de sensibilisation.

D'après les résultats du tableau ci-dessus, il ya un rapport entre les risques professionnels et l'absence de formation et de sensibilisation des employés. La formation et la sensibilisation à la sécurité peuvent aider les entreprises à combler l'écart en matière de sécurité. Il est important pour les équipes chargé de sécurité de communiquer clairement sur les risques pour le bon déroulement des tâches, afin de les éviter.

On déduit que la sensibilisation et la formation sont des moyens efficaces pour modifier les risques.

### **b. Interprétation des résultats de la première hypothèse :**

La sensibilisation des employeurs et des salariés ainsi que leur formation à l'hygiène et à la sécurité du travail, sont un moyen d'incitation pour faire de la prévention. sont des moyens efficaces pour modifier les risques.

En effet, à partir l'analyse des données nous pouvons constate que notre première hypothèse « la formation et la sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité peuvent réduire le taux des risques professionnels (accident de travail et maladies professionnelles) » est confirmée.

Cela peut être justifié par :

En premier lieu, d'après l'analyse des résultats de (tableau numéro 6), nous avons constaté que la majorité des salariés qui ont bénéficié d'une formation à la sécurité sont moins touché par les maladies professionnelles avec une tendance de 71,43%, cela revient à l'efficacité de cette formation, car cette dernière permet au ouvriers d'avoir des connaissances nouvelles, de maitriser les outils de travail donc de développer, de connaitre, d'éviter les risques du métier.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

En deuxième lieu, nous avons observé dans le (tableau numéro7) que la plupart des travailleurs sont satisfaits quant au type de formation que leur entreprise leur procure et qui ont confirmé, qu'il n'existe pas des risques professionnels avec une tendance de

68,57 %.

En troisième lieu, d'après le (tableau numéro 10) la plupart des enquêtés voit que la formation à la sécurité est nécessaire, car cette dernière joue un rôle important au sein de l'entreprise parce que la formation leurs permet de connaitre toute forme de risques professionnels et aussi de bien maitriser leur tâches.

En quatrième lieu, on remarque aussi à partir (du tableau numéro 8) que la majorité des salariés sensibilisés n'ont pas rencontré des risques professionnels, avec une tendance de 68,57%. Et qui prouve une bonne politique de prévention adoptée par l'entreprise.

En dernier lieu, la majorité des salariés confirme l'existence d'un rapport entre les risques professionnels et l'absence de formation et de sensibilisation avec une tendance de 84,28%.

Donc on peut dire que la sensibilisation et la formation sont des moyens les plus pratiqué au sein de l'entreprise General emballage, pour faire de la prévention de ces salariées afin diminuer les risques professionnels.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

### 3. Analyse des données et interprétation des résultats de la deuxième hypothèse « l'existence et l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective réduit les degrés de l'insécurité au travail »

#### a. Analyse des données :

**Tableau N°12 :** la relation entre l'existence d'une gestion préventive au sein de l'entreprise et l'exposition aux accidents de travail

Accidents de travail L'existence d'une gestion préventive	oui		Non		Total	
	F	%	F	%	Fr	%
Oui	16	25,39%	47	74,61%	63	100%
Non	05	71,43%	02	28,57%	07	100%
Total	21	30%	49	70%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau numéro12 représente la relation d'une gestion préventive au sein de l'entreprise et l'exposition aux accidents de travail. A partir des résultats de ce tableau, nous constatons que la majorité des enquêtés n'est pas exposée aux accidents de travail, avec un pourcentage de 70%, tandis que 30%, est le pourcentage des enquêtés qui sont exposés aux accidents de travail.

En effet 74,61%, est le pourcentage des enquêtés qui ont dit qu'il ya une gestion préventive et qui ont affirmé qu'ils ne sont pas exposé aux accidents de travail, par contre 71,43%, est le pourcentage des enquêtés qui ont dit qu'il n'existe pas une gestion préventive au sein de l'entreprise et qui sont exposé aux accidents de travail.

D'après les résultats de ce tableau, on remarque que l'entreprise générale emballage, possède une gestion préventive qui consiste à identifier le danger et examiner les situations d'exposition, afin de diminuer ou même éliminer les causes des accidents de travail

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

d'une façon générale de lutter contre tout ce qui portes porte atteinte à la santé de ses travailleurs.

Nous pouvons déduire que l'entreprise voit la nécessité de la disponibilité des moyens de prévention contre les accidents de travail, car à n'importe quel moment le travailleur peut subir une blessure ou un accident de travail que soit léger ou bien grave.

**Tableau N13 : la corrélation entre l'existence des moyens de prévention et risques professionnels :**

L'existence des risques professionnels  Existence des moyens de prévention	oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Oui	14	24,14%	44	75,86%	58	100%
Non	8	66,66%	4	33,34%	12	100%
Total	22	31,43%	48	68,57%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Le tableau ci-dessus montre la corrélation entre l'existence des moyens de prévention et risques professionnels.

On observe que la majorité des salariés ont indiqué qu'il n'ya pas des risques professionnels dans l'entreprise avec un pourcentage de 68,57%.

En effet 75, 86 %, est le pourcentage des enquêtés qui ont indiqué l'existence des moyens de prévention et l'absence des risques professionnels, Suivi par 66, 66 %, de ceux qui ont affirmé qu'il n'ya pas des moyens de prévention, et que les risques professionnels existe.

On constate que l'entreprise générale emballage, consacre toute sa politique pour prévenir ses salariés, elle utilise des moyens matériels tel que : la tenu de protection, les gans, les casques, chaussure de sécurité et les moyens humains tels que la vigilance de chef d'équipe



## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

qui doit veiller sur l'application des mesures de sécurité sur son équipe de travail, dans le but de garantir un milieu de travail favorable et protéger les salariés des risques qui les menacent.

**Tableau N° 14: l'apport entre l'avis des enquêtés sur la culture de prévention et l'existence des maladies professionnelles.**

L'existence des maladies professionnelles	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	Fr	%
L'avis des enquêtés sur la culture de						
Oui	09	16,98%	44	83,02%	53	100%
Non	13	76,47%	04	23,53%	17	100%
Total	20	31,43%	50	68,57%	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau numéro 14 montre l'avis des enquêtés sur la culture de prévention et l'existence des maladies professionnelles.

On observe que 68,57% des enquêtes ont dit qu'il n'existe pas des maladies professionnelles, tandis que 31,43% des enquêtés ont dit qu'il ya des maladies professionnelles.

83,02%, est le pourcentage des enquêtés qui voit l'entreprise marche vers une culture de prévention, ou même temps ils ont dit qu'il ya pas des maladies professionnelles au sein de l'entreprise.

À partir des résultats de tableau ce dessus on remarque que la majorité des enquêtés voit que leur entreprise marche vers une culture de prévention.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

A ce sujet, nous pouvons dire que l'entreprise General emballage respect les règles de sécurité, elle met à la disposition de ses employés les moyens nécessaire, lors de l'exercice de leurs tâches pour assurer leurs santés et la sécurité.

**Tableau N° 15: l'apport entre le control médicale et l'existence des maladies professionnelles.**

L'existence des maladies professionnelle Visite médicale	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Oui	11	19,64%	45	80,36%	56	100%
Non	09	64,28%	05	35,72%	14	100%
Total	20	28,57%	50	71,43%	70	100%

Source : enquête par questionnaire

Ce tableau numéro 15 présente le rapport entre le control médicale et l'existence des maladies professionnelles.

La tendance générale observée dans ce tableau est 71,43%, qui représente les enquêtés qui ont indiqué qu'il n'ya pas des maladies professionnelles au sein de l'entreprise General emballage.

En effet, 80,36% est le pourcentage des enquêtés soumis a des contrôles médicaux qui ont indiqué qu'il n'existe pas des maladies professionnelles dans l'entreprise General emballage. Suivi par 64,28%, est le pourcentage des enquêtés qui ne sont pas soumis à des contrôles médicaux, et qui ont indiqué l'existence des maladies professionnelles au sein de l'entreprise.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

D'après les résultats du tableau ci-dessus on remarque d'après nos enquêtés que l'entreprise General emballage mis la santé de ses salariés au sommet de ses objectifs la preuve, qu'elle met à leur disposition des contrôles médicaux chaque année.

On déduit que le médecin de travail est un moyen efficace, il est spécialisé dans la prévention des accidents de travail et beaucoup plus des maladies professionnelles, son rôle est d'analyser les risques, de conseiller et former les travailleurs, il est préventif car vise à éviter toute altération de la santé des travailleurs dans leur travail.

**Tableau N° 16 : la répartition des enquêtes sur la stratégie de prévention adoptée par l'entreprise**

La stratégie de prévention adoptée par l'entreprise	F	%
Sensibilisation et formation	27	38,57%
Panneaux d'affichage	11	15,72 %
IPI	32	45,71%
Total	70	100%

Source : enquête par questionnaire.

Ce tableau représente la stratégie de prévention adoptée par l'entreprise

En premier lieu, le moyen de prévention le plus utilisé est équipements de protection individuelle (IPI) avec un pourcentage de 45,71%.

En deuxième lieu, la sensibilisation et la formation avec un pourcentage de 38,57%.

En troisième lieu, panneaux d'affichage avec un pourcentage de 15,72 %.

A partir des résultats de tableau n°16 ont remarque que l'entreprise General emballage accorde une importance majeur aux équipements individuels.

Ces équipements, consistent à protéger individuellement chaque salarié exposé au risque.

En second lieu elle donne l'importance à la sensibilisation et la formation, l'entreprise forme des salariés pour pouvoir protéger leur santé, et encore pour garder une image d'une entreprise protective, elle s'inquiète et qui inquiète pour le bien être de son personnel. La sensibilisation est organisée en continu en vue de rappeler les risques et les dangers liés à l'activité.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

En troisième lieu à mettre à la disposition de ses employés le panneau d'affichage c'est la stratégie la plus simple qui consiste à transmettre les informations aux ouvriers travailleurs.

**Tableau N°17 : la répartition des effectifs selon les moyens les plus efficaces**

Nombre de formation	F	%
Tenu de protection	60	34,29%
Casque	26	14,85%
Chaussure de sécurité	45	25,72 %
Gants	23	13,15%
Lunette de protection	19	10,85 %
Autre	02	1,14 %
Total	175	100%

**Source :** enquête par questionnaire.

Selon les données du tableau numéro 17 qui représente les moyens de prévention les plus efficaces, on constate que : la tenue de protection est considérée comme le moyen le plus efficace avec un pourcentage de 34,29%, suivie par la chaussure de sécurité avec un pourcentage de 25,72 %, puis le casque avec un pourcentage de 14,85%, après les gants avec un pourcentage de 13,15%, les lunettes de protection avec un pourcentage de 10,85 %, en enfin d'autre avec un pourcentage de 1,14%.

A partir de ces données on constate d'après les enquêtes que la tenue de protection est la plus efficace, car elle consiste à protéger tout le corps humain contre le froid, la chaleur, les intempéries, incendie. Après vient en second rang les chaussures de sécurité pour réduire les blessures au pied, puis, les casques pour protéger contre les risques de blessure à la tête, ensuite, les gants pour la protection des mains, contre tous les risques et en toute matière.

Enfin, les lunettes pour protéger les yeux et le visage.

Chaque partie du corps est protégée par le biais d'un système ou d'un équipement adopté aux risques et à la partie à protéger, cette protection est obtenue par des obstacles placés entre la source de risque et la partie du corps à protéger.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

**Tableau N°18 :l'avis des enquêtés sur les solutions mise, pour réduire les risques professionnels dans leur entreprise.**

<b>L'avis des enquêtés</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Satisfait	52	74,28%
Non satisfait	18	25,72%
Total	70	100%

**Source :** enquête par questionnaire.

Ce tableau numéro18, montre l'avis des enquêtés sur les solutions mise pour réduire les risques professionnels.

En effet, 74,28% est le pourcentage des enquêtés qui voit que les solutions mises pour réduire les risques professionnels sont satisfaisante, par contre 25,72%, est le pourcentage des enquêtés qui voit que les solutions mise pour réduire les risques professionnels sont insuffisantes.

D'après les résultats de tableau ci dessus on constate à partir de l'avis des enquêtés de General emballage à propos des solutions mises pour réduire les risques professionnels sont satisfaisante.

L'entreprise General emballage cherche toujours, à réaliser ses objectifs, donne d'importance à la prévention de ses salaries, elle donne des solutions pour les salariés afin de gérer toute obstacle rencontré durant leurs travail, ainsi trouver des solutions permettant de réduire le taux des risque professionnels.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N°19: la répartition des réponses de nos enquêtés selon les causes des risques professionnels**

<b>Les causes des risques</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Le manque de gestion en matière d'hygiène et de sécurité	63	39,13%
Le manque d'information	41	25,46%
Le manque de conseil de sensibilisation et d'instruction pour la protection	57	35,41%
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>100%</b>

Source : enquête par questionnaire.

\* Nos enquêtés ont apte pour plus d'une réponse

Le tableau ci-dessus représente les causes des risques professionnels au sein de l'entreprise générale emballage.

Alors parmi les causes des risques professionnels, on a d'abord le manque de gestion en matière d'hygiène et de sécurité, avec un pourcentage de 39,13%, suivi par le manque de conseil de sensibilisation et d'instruction pour la protection, avec un pourcentage de 35,41% puis, le manque d'information, avec un pourcentage de 25,46%.

D'après les résultats de tableau n°19, on observe que les causes des risques professionnels renvois d'abord au manque de gestion en matière d'hygiène et de sécurité, Alor que la formation en hygiène et sécurité est obligatoire, car c'est un moyen d'incitation pour faire de la prévention.

Ensuite le manque de conseil de sensibilisation et d'instruction pour la protection : la nécessité d'appliquer des mesures de sécurité, l'entreprise doit contrôler ses équipements de protection, aussi elle doit trouver des solutions pour réduire les risques.

Enfin, les travailleurs doivent recevoir une formation afin de les informer de la nature de risque, qu'ils peuvent rencontrer.

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

**Tableau N° 20:** la répartition des enquêtés selon le genre de risque qui peuvent encourir pendant l'exercice de leur tâche :

Genres de risque	F	%
Accident de travail	29	41,43%
Maladies professionnelles	32	45,71%
Aucun	09	12,86%
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>

**Source :** enquête par questionnaire.

Ce tableau représente le genre de risque que les enquêtés pensent encourir pendant l'exercice de leurs tâche, et qui sont repartis comme suite : des maladies professionnelles avec un pourcentage de 45,71 %, les accidents de travail avec un pourcentage de 41,43%, et aucun risque avec un pourcentage de 12,86%.

On remarque d'après les résultats de tableau ci-dessus que les enquêtés pensent encourir aux deux genres de risques pendant l'exercice de leurs tâche, les « maladies professionnelles » qui constituent une partie importante des problèmes de santé et de sécurité au travail telle que l'allergie, asthme, maux de tête...etc. cela revient à leur exposition aux produits chimiques, la saleté, bruit, poussière, rédaction de colle et stress au travail. Puis « Les accidents de travail » tel que fracture, plaie, entorse qui s'explique par le manque de précaution et de l'inattention des employées.

### **b. La vérification de la deuxième hypothèse :**

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail.

Les équipements de protection collective cherche à protéger tout les travailleurs en contact avec un danger, en supprimant ou en réduisant les situations dangereuses.

En analysant les données de la deuxième hypothèse : « L'existence et l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective réduit le degré de l'insécurité au travail »

## Chapitre V Analyse des données et interprétation des résultats

---

Nous avons observé, en premier lieu, nous pouvons observer dans (le tableau numéro12) que la plupart des travailleurs affirment que l'entreprise General emballage intègre une gestion préventive qui permet d'éviter les risques liés à l'accident de travail avec une tendance de 70%.

En deuxième lieu ; en ce qui concerne( le tableau numéro 13) sur les moyens de prévention pour réduire les risques professionnels, d'après la majorité de nos enquêtés, l'entreprise dispose de différents moyens quelques soit matériels tel que : la tenu de protection, les gants, les casques, chaussure de sécurité et les moyens humains tels que la vigilance de chef d'équipe qui doit veiller sur l'application des mesures de sécurité sur son équipe de travail, avec une tendance de 68,57%. afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

En troisième lieu, on constate d'après (le tableau numéro 14) que l'entreprise marche vers une culture de prévention, elle met à la disposition des travailleurs les moyens nécessaire lors de l'exercice de leurs tâches pour assurer leurs santés et la sécurité.

En quatrième lieu, on déduit d'après(le tableau numéro15) que la plupart des travailleurs sont soumis à des contrôles médicaux qui représentent un taux plus élevé 71,43%.cela justifie que la santé des travailleurs est un élément fondamental dans l'entreprise.

En dernier lieu, en se qui concerne l'avis des enquêtés à propos des solutions mises pour réduire les risques professionnels, nos enquêtés sont satisfaits dans leur entreprise General emballage avec une tendance de 74,28%.

Donc nous pouvons dire que l'entreprise General emballage respecte les règles de sécurité, elle met à la disposition de son personnel les moyens nécessaire, aux pour protéger leur santé, et pour garantir un milieu de travail favorable.

Ce qui fait, que notre deuxième hypothèse est confirmée.



**CONCLUSIN**

### **Conclusion**

D'après notre enquête du terrain, effectué au sein de l'entreprise General emballage d'akbou, sur un échantillon de 70 salariés de différente catégorie professionnelle, la prévention des risques sur l'ensemble des accidents de travail et des maladies professionnelles est un domaine de développement très intéressant.

L'entreprise General emballage donne de l'importance à la démarche de prévention des risques professionnels, pour garantir la santé et la sécurité de ces travailleurs à travers leur formation et leur sensibilisation aussi à travers des moyens organisationnels : matérielles et humains (protection individuel et collective).

Donc le domaine de prévention des risques professionnels est très vaste, et en développement progressif, à cause des nouvelles technologies et les formations acquises, dans ce sujet.

A cet effet, il faut assez d'efforts de la part des responsables de service d'hygiène et de sécurité pour contribuer à la construction d'une culture de la sécurité dans l'entreprise sans négliger en parallèle le rôle important des salariés dans ce domaine.

Finalement, on peut dire que ce travail reste une étape importante dans la recherche scientifique, qui concerne le phénomène des risques professionnels au sein des entreprises algérienne, surtout avec le changement qui touche les modes de productions et de travail, dans le but de comprendre les changements sociaux dans le monde de travail.

**Liste**  
**Bibliographique**

## Liste bibliographique :

### Ouvrages

1. ANSELM Bruno et ALBASINI Françoise, les risques professionnels, édition Nathan, paris, 1998.
2. ANGERS Maurice, initiation à la méthodologie des sciences humaines, édition Casbah, Alger 1997.
3. AUDUBERTEAU Sabrina et Karine GAVINO, la prévention des risques professionnels, édition afnor, octobre, 2003.
4. BERNAUD Claude-Alain et al, introduction à l'hygiène du travail, Edition, institue universitaire Romand, paris, 2007.
5. BERTHET Michel et GAUTIER Anne-Marie, l'exposition au risque professionnels, intégrer organisation du travail et prévention, édition liaison, paris ; 2000.
6. BOUDON Raymond, les méthodes en sociologie, 11<sup>ème</sup> édition, paris presse universitaire France, 1969.
7. BOUYSSOU Jacques, théorie général du risque, Edition, Economica, paris, 1997.
8. BUHL Michel et CASTELLETTA Angelo, accident du travail et maladie professionnelle, 2<sup>ème</sup> édition, Delmas, paris, 2004.
9. CHABOUD(DJ) et MOUTON(J), la sécurité en entreprise, édition DUNOD ,2003
10. CLOBERT Marie, guide pratique de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, Dunod, paris, 2003.
11. DEJOUR Christoph, souffrance en France, labonalisation de l'injustice social, édition de seuil, 2000,.
12. DUNONT Alain, santé et sécurité au travail et fonction publique, édition Masson, paris 2000.
13. FRANCOIS Dépelteau, la démarche d'une recherche en sciences humaines, DE BOECK, CANADA, 2001.
14. GORDEN mac, guide d'élaboration d'un projet de recherche, de Boeck ,2<sup>ème</sup> édition paris ,1997.
15. GRAWITZ (M), lexique des sciences sociales, 7<sup>ème</sup> édition Dalloz, paris 2002.
16. JEAN PIERRE JULY évaluer les risques professionnels, édition Afnor, paris 2003

17. MARTORY Bernard, et CROZE Daniel, gestion des ressources humaines, Dunod, 6<sup>ème</sup> édition.
18. NICHAN Margossiane, risque professionnels, 2<sup>ème</sup> édition Dunod, paris, 2003.
19. PERETI Jean marie, ressources humaine et gestion du personnel, 2<sup>ème</sup> édition, Vuibert, paris, 1998.
20. PERETTI Jean Marie, ressources humaines, édition Dunod, paris 2006.
21. SILIM Ahmed, et ALBERTANI jean marie, lexique économique 7<sup>ème</sup>, édition Dalloz, paris, 2002.

### **Dictionnaire**

1. GILLES FERREOL, dictionnaire de la sociologie, ARMAND COLIN, 4<sup>ème</sup> éd, FRANCE, 1991,
2. FREDERIC LEBORNOU, la sociologie de A à Z, DUNOD, université de Picardie-jules.
3. ALAIN BRUNO, dictionnaire d'économie des sciences sociales, ELLIPSES, PARIS, 2005.

### **Site internet**

1. <https://www.inforisque.info>, article.
2. [Http // : introduction au risque professionnels dossier INR](http://www.inrs.fr) extrait du site, [www, inrs](http://www.inrs.fr).
3. [http.www, inrs.fr /démarche /principes généraux /html](http://www.inrs.fr/demarche/principes_generaux/html).
4. [http://www.espace-droit, prévention .com. /prévention/le principe -et la démarche de prévention](http://www.espace-droit.com/prevention/le_principe_et_la_demarche_de_prevention).
5. [http://www.biotechno.fr/9-principes-généraux-de-prévention.html](http://www.biotechno.fr/9-principes-generaux-de-prevention.html).
6. [http://www.carsat-mp.fr/telechargements/entreprises/documents/PN-PGP\\_valeurs.pdf](http://www.carsat-mp.fr/telechargements/entreprises/documents/PN-PGP_valeurs.pdf).
7. [http://www .officiel-prévention.com /formation /formation-continue-a la-sécurité /dossier-chct.php](http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite/dossier-chct.php).
8. <http://www.inrs.fr/demarche/principes-generaux/introduction.html>.
9. [Http : www.officiel –prévention](http://www.officiel-prevention.com). Conformation
10. [Http://ergonomie.cnam.fr/equipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem\\_avec.pdf](http://ergonomie.cnam.fr/equipe/van-belleghem/04-bourgeois-van-belleghem_avec.pdf).
11. [http://www.efficience-santeau travail.org /risque -physique.html](http://www.efficience-santeau.travail.org/risque-physique.html)

12. [http://www.officiel-prévention.com/protection-collective-organisation-ergonomie-au-travail/detail\\_dossier\\_CHSCT](http://www.officiel-prévention.com/protection-collective-organisation-ergonomie-au-travail/detail_dossier_CHSCT).
13. <http://www.carsat-alsacemoselle.fr/sites/carsat-alsacemoselle.fr/files/diabarb.pdf>.
14. <http://www.inrs.fr/risqué/biologique/ce-que-il-faut-retenir.html>.
15. <http://www.efficience-santé-au-travail.org>.
16. [http://www.inrs.fr/accidents, maladies professionnelles, html](http://www.inrs.fr/accidents_maladies_professionnelles.html).
17. <http://www.ast74.fr/fr/information-santé-travail/évaluation-des-risques/id-70-évaluation>.
18. <http://www.futura-science.com/fr/définition>
19. <http://www.emploi.belgique.be> Protection collective et individuelle

# **Annexes**

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAÏA**  
**FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET**  
**SOCIALES**

**DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES**

**OPTION : Sociologie du travail et des ressources humaines**

**Questionnaire de recherche sous le thème :**

**La prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise**

**Cas pratique : général emballage d'akbou**

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin de cycle master en sociologie option : **Sociologie du travail et des ressources humaines** à l'Université Abderrahmane mira de Bejaia. sur le thème la prévention des risques professionnels au sein d'entreprise.

A cet effet nous Avon prion de bien vouloir répondre a ce questionnaire ci-dessous qui est strictement anonyme.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution



## I. Donnés personnelles

### 1) Sexe :

a) Masculin

b) Féminin

2) Age :.....æ

### 3) Niveau d'étude :

A) Primaire

b) Moyen

c) Secondaire

d) Universitaire

### Catégories professionnelle :

a) Cadre

b) agent de Maitrise

c) agent d Exécution

### 4) L'ancienneté dans l'entreprise :

Entre 1 à 5ans

Entre 6 à 10ans

Entre 11 à 15ans

Entre 16 à 20ans

Plus de 20ans

## II. formation et la sensibilisation La sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité

### 5) Avez-vous bénéficiés d'une formation en matière hygiène et de sécurité ?

Oui

non

### Si, oui, quels types de formation ?

.....

### 6) A votre avis est ce que vous vous santé plus sécurisés après votre formation ?

Oui

non

**7) Pensez vous que la formation a la sécurité est nécessaire ?**

Oui  non

**8) Avez-vous été sensibilisé sur les risques professionnels ?**

Oui  non

**9) Etes vous satisfait de type de formation que votre entreprise vous procure ?**

.....  
.....  
.....

**III. l'utilisation des équipements de protection.**

**10) Existe –il une gestion préventive des risques professionnels au sein de votre entreprise ?**

Oui  non

**11) Quelles est la stratégie de prévention adoptée par votre entreprise ?**

.....  
.....  
.....

**12) Existe –il des moyens de prévention des risques professionnels au sein de votre entreprise ?**

Oui  non

**Si, oui quelles sont ?**

.....  
.....

**13) D'apret vous quelles sont les moyens les plus efficace ?**

Tenu de protection

Casque

Chaussure de sécurité

Gants

Lunette de protection

Autre

Si autre,

Préciser.....

**14) Est-ce que vous voyez que votre entreprise marche vers une culture de prévention ?**

Oui

non

**15) Que pensez-vous des solutions mises pour réduire les risques professionnels ?**

.....  
.....  
.....

#### **IV. les accidents et les maladies**

**16) Comment jugez-vous la politique de prévention adoptée par votre entreprise ?**

Bonne

moyen

mauvaise

**17) Y'a-t-il des risques dans votre poste de travail ?**

Oui

non

**Si oui, quelles sont ses risques ?**

.....  
.....  
.....

**18) Quelles sont les causes de ces risques ?**

L'organisation

Le manque de gestion en matière d'hygiène et de sécurité

Le comportement humain

Le manque d'information

Le manque de conseil de sensibilisation et d'instruction pour la protection

**19) Quels genres de risque pensez-vous en courir pendant l'exercice de votre tâche ?**

Accident de travail

Maladie professionnelle

Aucun

**20) Ya- t-il des maladies professionnels au sein de votre entreprise ?**

Oui  non

**Si oui, quelles sont ses maladies ?**.....  
.....  
.....

**21) Existe-t-il un médecin de travail au sein de votre entreprise ?**

Oui  non

**22) Faites vous des visites médicales ?**

Oui  non

Si oui, a se que

Chaque semaine  chaque moins  chaque année

**23) Avez-vous déjà eue un accident de travail ?**

Oui  non

Si oui, combien de fois ?.....  
.....  
.....

**24) Selon vous, existe-t-il un rapport entre les risques professionnels et absence de formation et de sensibilisation de la part de l'organisme employeur ?**

.....  
.....



**ORGANIGRAMME : SIEGE ET UNITES**

